



**GORGES
DE L'ARDECHE**
SYNDICAT DE GESTION

RAPPORT D'ACTIVITES

Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche

ANNEE 2012



S.G.G.A - Le Village - 07700 Saint Remèze
Tél : 04 75 98 77 31 - Fax : 04 75 98 67 64
www.gorgesdelardeche.fr

Privas, le 9 avril 2013

Conservateur
Denis Doublet

Préambule

Conformément à l'article R 332-20 du Code de l'Environnement, le gestionnaire d'une réserve naturelle nationale établit annuellement un rapport d'activités sur les actions conduites au cours de l'année écoulée. Ce rapport doit faire l'objet d'une présentation devant le Comité Consultatif de la Réserve.

Les actions présentées ci-dessous sont loin d'être exhaustives sur l'activité de l'équipe du Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, mais constituent le fondement du travail du gestionnaire.

Ce rapport d'activités s'appuie sur le deuxième Plan de Gestion de la RNNGA (2008-2012), partiellement validé par le Conseil scientifique de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche et la Direction Régionale de l'Environnement (Conseil scientifique du 17 décembre 2007) pour cause de révision du Décret de la réserve naturelle.

Pour ces 5 années à venir, le SGGA s'est engagé à assurer, sous le contrôle du Préfet, dans le respect de la réglementation et de la convention fixant les modalités de gestion de la RNNGA, et après avis du Comité Consultatif, les objectifs prioritaires à long terme, suivants :

- préserver les habitats naturels et les espèces patrimoniales ;
- accroître la biodiversité du site ;
- améliorer les connaissances ;
- maintenir et/ou restaurer les corridors biologiques favorables aux habitats et espèces présents dans la réserve naturelle (sites Natura 2000, fleuve Rhône, rivière Ardèche, forêts et garrigues gardoises...) ;
- maîtriser la fréquentation touristique et sportive de la réserve naturelle ;
- renaturer le site ;
- assurer la vocation pédagogique et culturelle de la réserve naturelle ;
- renforcer et affirmer le caractère et l'identité " réserve naturelle " ;
- être à l'origine, orienter et favoriser les travaux de recherche scientifique dans la réserve naturelle.

Ce rapport d'activités 2012 est présenté en fonction des objectifs du Plan de Gestion (2008-2012).

- A / Amélioration des connaissances et Recherche :** **P. 4**
- 1- « Naturalité et fonctionnalité de la forêt méditerranéenne des Gorges de l'Ardèche » :
 - Etude des Bryophytes des habitats forestiers (CBNMC)
 - Etude des Lichens forestiers (FRAPNA)
 - Mise en place du Protocole de Suivi Dendrométriques des Réserves Forestières (SGGA)
 - 2- Complément d'inventaire et cartographie des Espèces Exotiques Envahissantes végétales de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche et du site classé du Pont d'Arc (ENS) (SGGA)
 - 3- Etude des propriétés du Conseil général de l'Ardèche (SGGA)
 - 4- « Hydrogéologie souterraine et fréquentation spéléologique » (CDS):
 - Inventaire des émergences karstiques et pertes
 - Balisage de protection
 - Etude piézométrique
 - Stage « Environnement et spéléologie »
- B / Conservation du patrimoine naturel :** **P. 14**
- 1- Aigle de Bonelli (SGGA – LPO RA)
 - 2- Vautour Percnoptère (SGGA – LPO RA)
 - 3- Faucon Pèlerin (SGGA)
 - 4- Chiroptères (LPO RA – SGGA)
 - 5- Loutre (SGGA)
 - 6- Suppression de la cabane sur pilotis (Labastide de Virac) (SGGA- ECATE)
- C / Conservation du patrimoine culturel :** **P. 24**
- 1- Maladrerie des Templiers (SGGA)
 - 2- Surveillance des sites archéologiques et du « petit patrimoine » (SGGA)
- D / Maîtrise de la fréquentation touristique et sportive :** **P.26**
- 1- Maîtrise de la fréquentation touristique : bivouacs de Gaud et de Gournier (SGGA)
 - 2- Gestion des déchets : bivouacs et Route Touristique des Gorges de l'Ardèche (SGGA)
 - 3- Stage de labellisation (SGGA)
 - 4- Renouveau de la Convention Escalade « Gorges de l'Ardèche » (SGGA-CDFME)
 - 5 – Projet de convention Spéléologie « Gorges de l'Ardèche » (SGGA-CDS)
- E / Information, Animation et Communication** **P. 34**
- 1- Animations pédagogiques (SGGA)
 - 2- Information et communication (SGGA)
 - 3- Publications du SGGA
 - 4- Sentier de randonnées et table d'orientation (SGGA)
- F / Police et surveillance:** **P. 38**
- 1- Organisation de tournées régulières de Police - surveillance (*gardes RNNGA*) et d'opérations inter services (*ONCFS, ONEMA, ONF, Gendarmerie, SGGA*)
- G / Fonctionnement :** **P. 40**
- 1- Formation du personnel (SGGA)
 - 2- Partenariat avec la Province de Khammouane au Laos (*Tétraktys, SGGA*)

A / AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET RECHERCHE

1 - « Naturalité et fonctionnalité de la forêt méditerranéenne des Gorges de l'Ardèche »

La restauration de la fonctionnalité de la forêt, engagée dès la création de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche (RNNGA), Espace Naturel Sensible du département de l'Ardèche, et dont le bilan du premier plan de gestion traduit les premiers effets positifs, est un des objectifs prioritaires du deuxième plan de gestion de la RNNGA.

En effet, le vieillissement naturel de la forêt méditerranéenne des gorges de l'Ardèche, en l'absence de gestion depuis plus de 50 ans, hormis celle sur les espèces invasives, confirme le retour à la naturalité du site. Il convient toutefois d'étudier l'évolution encore très récente de cet écosystème méditerranéen remarquable du sud-est de la France et de vérifier l'accroissement attendu et durable de la biodiversité.



Si les forêts méditerranéennes ne représentent que 8% du réseau (1 540 ha) des Réserves Naturelles métropolitaines, la forêt de chênes verts de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche, avec ses 1 400 ha, représente à elle seule 91 % des forêts méditerranéennes présentes dans les réserves naturelles (Milieux forestiers – Observatoire du patrimoine naturel des Réserves Naturelles de France 2007 –RNF)

L'existence d'un espace protégé comme la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche constitue donc une opportunité pour le maintien à long terme de cette forêt, typiquement méditerranéenne, permettant le développement de phases sylvigénétiques longues.

Le vieillissement de la forêt, favorisant un retour vers la naturalité et donc l'accroissement de la biodiversité du site, est à privilégier.

Le vieillissement en cours des différents types de chênaies présentes doit se poursuivre. Il doit s'accompagner d'une évaluation du gain en matière biologique en privilégiant les groupes populationnels saproxyliques les plus représentatifs des stades de sénescence de la forêt (Lichens, Bryophytes, Champignons, Coléoptères, Entomofaune ...).

Par ailleurs, les récents inventaires, en particulier celui des Bryophytes des lits mineur et majeur de la rivière Ardèche, des Coléoptères saproxyliques, des Mollusques... laissent entrevoir la richesse insoupçonnée des gorges de l'Ardèche. Ce travail de fond pour l'amélioration des connaissances pourrait s'inscrire dans le projet de programme de recensement complet de la biodiversité, coordonné par une équipe du Muséum National d'Histoire Naturelle. Cet observatoire de la biodiversité est une chance pour la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche de participer au premier inventaire national, au même titre que le parc National du Mercantour

Mais il reste de nombreux groupes taxonomiques entiers à étudier. C'est le cas des Lichens, des Champignons... Leurs inventaires sont nécessaires dans le cadre de celui plus global de la réserve naturelle. Il devrait nous permettre de tendre vers la connaissance de la totalité de la biodiversité du site et de mieux comprendre sa fonctionnalité en y adaptant des mesures de gestion.

Le Conseil Scientifique accompagne le gestionnaire dans cette démarche globale de retour à la naturalité du site et d'amélioration de la fonctionnalité des écosystèmes des Gorges de l'Ardèche.

La présente action « Naturalité et fonctionnalité de la forêt méditerranéenne des Gorges de l'Ardèche » souhaitée par le Conseil Général de l'Ardèche et le SGGA regroupe 3 volets :

- Mise en place du Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières (PSDRF)
- Inventaire des Lichens forestiers
- Inventaire des Bryophytes forestiers

Etude des Bryophytes des habitats forestiers (CBNMC)

Objectifs

La flore et la végétation bryophytiques de la basse Ardèche calcaire sont encore aujourd'hui très mal connues. Aucun inventaire bryologique, récent ou ancien, ne porte spécifiquement sur le site des Gorges de l'Ardèche qui héberge, semble-t-il, un riche patrimoine bryophytique. Seules quelques mentions éparses d'espèces assez banales figurent dans la littérature spécialisée.



Pourtant, les Gorges de l'Ardèche sont un terrain particulièrement intéressant dans la mesure où elles forment un riche complexe d'habitats et de micro-habitats propices à l'expression d'un grand nombre de communautés originales. Les forêts du site sont extrêmement variées en termes de diversité et hébergent potentiellement un grand nombre de bryophytes et de végétations bryophytiques.

Les volets 1 et 2 de l'inventaire des Bryophytes des Gorges de l'Ardèche réalisés par le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) ont permis en 2010 et 2011 d'inventorier les bryophytes et les communautés bryophytiques du lit mineur de l'Ardèche et du lit majeur jusqu'aux bases de versants.

Ce troisième volet concerne les forêts des versants, l'une des formations végétales majeures pour le site, avec l'approche de l'ancienneté et de la naturalité des peuplements au travers des inventaires bryologiques qui seront menés.

Les objectifs de cette étude réalisée par le CBNMC sont prioritairement de:

- réaliser un inventaire des Bryophytes présents dans la forêt méditerranéenne des gorges de l'Ardèche,
- rechercher spécifiquement les espèces à forte valeur patrimoniale,
- décrire la végétation muscinale,
- contribuer à la compréhension du fonctionnement des habitats naturels du site.

Réalisations

Des inventaires de la flore et des végétations bryophytiques ont été réalisés, en 2012, le long de l'ensemble des Gorges de l'Ardèche (RNNGA) dans l'ensemble des habitats forestiers avec un recours aux prospections en canoë pour les habitats aquatiques et les berges abruptes.

Conformément à la proposition proposée par le Conservatoire Botanique National du Massif Central, la méthodologie proposée et mise en œuvre au printemps et au début de l'été 2012, a permis :

- l'analyse et l'interprétation des extraits de la BDORTHO[®] IGN photos aériennes du site,
- l'inventaire de la flore et des végétations bryophytiques par prospections de terrain, en particulier sur les propriétés du CG07,
- l'inventaire et la localisation des espèces de l'annexe II de la Directive et des espèces bénéficiant d'un statut de protection par prospection de terrain, en particulier sur les propriétés du CG07,
- la cartographie sous Système d'Information Géographique (MapInfo Professional[™] version 8.5) des taxons patrimoniaux et des relevés effectués,
- l'interprétation sociologique et écologique de la flore inventoriée (notamment par rapport à son intérêt biogéographique et à la structure des peuplements forestiers du secteur),
- la mise en évidence des espèces patrimoniales,
- les recommandations vis-à-vis de la gestion du site.

Evaluation

173 taxons ont été observés.

Aucune espèce disposant d'un statut n'a pu être découverte lors des prospections dans les systèmes forestiers et dans les habitats associés.

Les forêts des versants des Gorges de l'Ardèche sont riches en bryophytes, avec notamment la présence de plusieurs espèces remarquables bien qu'aucune espèce à statut n'ait été observée. La bryoflore des forêts des versants apparaît cependant moins originale que celle du lit mineur étudiée les années précédentes (2010 et 2011).

Les végétations sont apparues riches et diversifiées mais aucune communauté originale n'a pu être décrite.

Les gorges de l'Ardèche ne présentent pas des forêts en excellent état de conservation. Elles sont pour la plupart jeunes et ne présentent qu'un nombre de micro-habitats limité en comparaison de la situation classiquement observée dans des systèmes plus matures.

La seule mesure de gestion de nature à favoriser la conservation du patrimoine bryophytique est la non intervention totale sur le long terme.

Le rapport final sera remis au gestionnaire le premier trimestre 2013.

Etude des Lichens forestiers (FRAPNA)

Objectifs

La forêt abrite de nombreux lichens qui poussent sur l'écorce des arbres (lichens corticoles), le bois mort (lichens lignicoles), les feuilles (lichens foliicoles), les mousses (lichens muscicoles). Les arbres offrent de multiples micro habitats en fonction des caractéristiques de l'écorce (pH, capacité de rétention en eau, structure lisse ou crevassée...), du microclimat (lumière, humidité) ...

Selon la nature du substrat, du climat local et de facteurs biotiques (concurrence vitale, influence de la végétation, action de l'homme et des animaux) on rencontre une végétation lichénique spécifique.



Leptogium hibernicum

Les lichens forestiers sont plus ou moins abondants en fonction de l'état de la forêt. Ils sont quasi absents des plantations. Plus la forêt a une dynamique naturelle (arbres de toutes classes d'âges, arbres morts) et plus la richesse en lichens augmente. Dans cette diversité, les vieux arbres jouent un rôle important que l'on retrouve aussi pour d'autres groupes : insectes, oiseaux, chauve-souris, champignons, bryophytes ...

En effet, certains lichens et groupements lichéniques ne peuvent s'établir que dans des boisements ayant subi peu de perturbation (coupe à blanc, traitement en taillis) durant des siècles et comportant de vieux arbres. Ils sont aujourd'hui de plus en plus rares.

Les lichens sont donc des indicateurs de l'ambiance forestière, et du stade d'évolution des forêts. Ils présentent l'avantage de pouvoir être étudiés toute l'année et constituent un bon outil pour évaluer l'intérêt de la forêt.

Pourtant, ils n'ont jamais été étudiés à l'échelle de l'ENS des Gorges de l'Ardèche.

L'étude portera sur les lichens présents dans le couvert forestier, groupements épiphytiques (sur écorce, sur bois mort, sur feuille), saxicoles (sur roche), terricoles (sur le sol), muscicoles (sur mousse).

Les objectifs de cette étude prévue sur 2 ans (2012 et 2013) et réalisée par la FRAPNA sont donc prioritairement de:

- synthétiser des données existantes (bibliographiques ou non publiées),
- inventorier les espèces par affinité écologique afin de caractériser les peuplements des divers types de milieux forestiers (chênaies, ripisylves...) et d'évaluer l'intérêt floristique, sociologique et chorologique des lichens forestiers des Gorges de l'Ardèche,
- rechercher les espèces patrimoniales (rares au niveau national, en limite de répartition ...), en particulier celles caractéristiques des vieilles forêts, et indiquer leur localisation sur le site,
- proposer des recommandations vis-à-vis de la gestion du site.

Réalisation

Les prospections ont été orientées sur des secteurs forestiers relativement anciens (habitats favorables aux lichens) en se basant pour ce qui est du domaine public sur les cartes ONF existantes.

Trois communes ont été prospectées sur différents secteurs forestiers, de mars à juin :

- Vallon-Pont-d'Arc avec 9 relevés,
- Labastide de Virac avec 21 relevés,
- Saint-Remèze avec 14 relevés.

Evaluation

Les premières prospections ont permis de recenser 132 espèces. Parmi celles-ci, des espèces très intéressantes ont été découvertes : 12 espèces d'intérêt patrimonial, dont foliicole *Byssoloma subdiscordans*, connue dans le département **seulement** dans les Gorges de l'Ardèche.

18 espèces sont considérées comme potentiellement indicatrices de longue continuité écologique des forêts méditerranéennes.

L'étude doit se poursuivre en 2013.

La grande étendue du site à étudier ne permet pas la réalisation d'un inventaire exhaustif, car de nombreuses espèces doivent être récoltées pour être déterminées (ou vérifiées) au laboratoire ce qui implique un temps de travail considérable. Cependant la méthode utilisée, devrait permettre de donner une bonne idée de la richesse lichénique des forêts des Gorges de l'Ardèche et de ses groupements de lichens.



Byssoloma subdiscordans
RNNGA 2012

Mise en place du Protocole de Suivi Dendrométriques des Réserves Forestières (SGGA)

Objectifs

En 2005, une commande du Ministère en charge de l'écologie (MEDD) a permis d'aboutir à l'élaboration du Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières (PSDRF). Après une phase initiale de test (2005-2006), la mise en place de ce protocole se généralise aujourd'hui dans le réseau des Réserves Biologiques et dans celui des Réserves Naturelles. A ce jour, 28 RN et 51 RB ont initié le programme, constituant une base de données de près de 5000 placettes.

En 2010, la région Rhône-Alpes s'est engagée dans la constitution d'un réseau de forêts en évolution naturelle, le FRENE (Forêts Rhônalpines en Evolution Naturelle), validé par la signature du plan régional par les différents acteurs de la filière forêt-bois. Il a pour objectif, à l'échéance de 2020, de permettre la libre expression du cycle sylvogénétique (aucune intervention sylvicole) d'au moins 10% des forêts de Rhône-Alpes et plus particulièrement des stades âgés et sénescents à des fins d'accroissement et de préservation de la biodiversité ainsi qu'à l'amélioration des connaissances scientifiques.

Par ailleurs, à la fois à l'échelle régionale par des études, échanges et publications portant sur les 15 départements méditerranéens français, et à l'échelle locale sur trois hauts lieux de la biodiversité nécessitant une protection à la hauteur des enjeux, dans le Var, les Pyrénées orientales et en Ardèche.

Plusieurs actions du WWF France en faveur des forêts anciennes de Méditerranée sont actuellement en cours dans le département dont un premier inventaire des vieilles forêts réalisé par la FRAPNA en 2011 (Ladet, Bauvet, 2011) et des actions sur la naturalité forestière (incluant l'ancienneté), notamment sur un site pilote ardéchois, le bois de Païolive.

C'est dans ce contexte global que le SGGA et le CG07 ont souhaité mettre en place en 2012 le PSDRF en réponse aux objectifs du deuxième plan de gestion de la RNNGA et en intégrant les réseaux des RB et des RN participant à la mise en place de ce protocole et celui des forêts Rhônalpines en évolution naturelle piloté par le REFORA (Réseau Ecologique Forestier Rhône-Alpes). Le PSDRF doit permettre de participer à l'évaluation de conservation de la forêt étudiée, à mesurer la naturalité des espaces forestiers mais aussi, par le biais de placettes permanentes, d'approfondir les connaissances sur la dynamique de ces peuplements dans le temps et l'espace et plus globalement de la fonctionnalité de l'écosystème forestier méditerranéen de la RNNGA.

Les objectifs de cette étude réalisée par le SGGA sont de:

- dresser un état initial et mettre en place un suivi de la forêt de la RNNGA sur le long terme conformément aux objectifs de naturalité et de libre évolution des espaces forestiers ainsi que ceux d'amélioration des connaissances et d'accroissement de la biodiversité du deuxième Plan de gestion de la RNNGA, avec :

- . la caractérisation du bois mort, aussi bien au sol que sur pied,
- . l'analyse du flux de bois mort, aussi bien les apports (arbres vivants qui deviennent arbres morts sur pied, volis, chablis) que les départs (minéralisation),
- . les suivis de la composition en essences, des gros bois morts, du capital sur pied, du renouvellement,

- . l'impact des cervidés,
- . la contribution à l'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers en libre évolution,
- améliorer les connaissances des peuplements et de leur dynamique dans le temps et dans l'espace,
- participer au travail d'adaptation du protocole à la région méditerranéenne avec l'ONF, l'INRA d'Avignon et RNF,
- intégrer le réseau des 70 réserves naturelles (RNF) et réserves biologiques (ONF) ayant déjà mise en place le PSDRF et contribuer ainsi à l'harmonisation des outils de recherche sur la naturalité,
- participer à l'action du WWF en faveur des forêts anciennes méditerranéennes,
- favoriser la libre évolution des forêts du site Natura 2000, dans le site classé du Pont d'Arc, sur le massif de la Dent de Rez, la basse vallée de l'Ibie et le Rimouren.

Réalisation

Cette étude a été confiée du **1^{er} mars au 14 septembre 2012**, à Lucas GLEISES, stagiaire Master II, Ingénierie en Ecologie et en Gestion de la Biodiversité) avec l'appui d'Aurélie NALIN, chargée d'étude recrutée spécifiquement pour une durée de **2 mois** pour la mise en place du PSDRF et assistés d'agents du SGGA.

Le suivi scientifique de la mission a été confié à un membre du Conseil Scientifique de la RNNGA, spécialiste de la botanique.

RNF, l'ONF et l'INRA d'Avignon ont été associés à cette étude, en particulier durant la phase d'adaptation du PSDRF au contexte méditerranéen.



Dans le cadre de cette première année d'étude, le SGGA a réalisé :

- une étude comparative multicritères sur le terrain des trois protocoles proposés pour l'adaptation du PSDRF au contexte méditerranéen,
- l'adaptation du protocole originel au contexte méditerranéen en collaboration avec RNF, l'ONF et l'INRA d'Avignon,
- la mise en place durablement de 36 placettes sur 250 prévues sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Conseil Général de l'Ardèche dans la RNNGA,
- la saisie et l'analyse des premières données,

- la présentation à la commission scientifique de RNF (18 et 19 octobre 2012) du travail réalisé en 2012.

Evaluation

Les données des 36 placettes de ce premier inventaire, ne permettent pas d'évaluer l'état initial de l'ensemble des forêts de la RNNGA, seule la mise en place de la totalité du plan d'échantillonnage permettra d'atteindre une représentativité du peuplement acceptable pour atteindre cet objectif. La première analyse des peuplements des ENS du CG de l'Ardèche dans la RNNGA a été réalisée, permettant d'obtenir l'ensemble des caractéristiques du peuplement qui sont classiquement calculées dans le cadre du PSDRF.



La majorité des forêts de la RNNGA, ayant été exploitée dans la même période ces premiers résultats peuvent donner une tendance sur le stade de développement et l'évolution des milieux forestiers de la Réserve :

- faible densité et surface terrière à l'échelle du peuplement,
- rareté des « gros » arbres vivants et morts,
- peuplements relativement jeunes,
- absence de sénescence,
- faible volume de bois mort total (13,95 m3/ha),
- peuplements jeunes en cours de structuration et issus de coupe à blanc,
- majorité des arbres (67 %) issus de rejets de souche,
- pas de mosaïque sylvatique.

La mise en place du PSDRF dans la RNNGA doit s'accompagner d'une stratégie de communication (arguments scientifiques, techniques, financiers et administratifs) auprès des élus, des propriétaires forestiers et des gestionnaires et/ou conseillers techniques comme l'ONF et le CRPF, en faveur de la libre évolution sur le long terme de la forêt des Gorges de l'Ardèche, compte tenu de la forte pression sur l'utilisation du bois, en particulier pour le bois de chauffage.

Il pourrait ensuite être étendu aux forêts du site classé, en tenant compte des questions de gestion forestière dans le cadre de la préservation de la grotte Chauvet- Pont d'Arc.

2 – Complément d'inventaire et de cartographie des Espèces Exotiques Envahissantes végétales de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche et du site classé du Pont d'Arc (ENS) (SGGA)

Objectifs

« *La conservation du patrimoine naturel et naturalité* » est un des principaux objectifs prioritaires du 2ème Plan de Gestion de la RNNGA. La lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) végétales allochtones des habitats naturels répond en partie à cette problématique.

Dans le cadre de la convention « Ardèche nature » (CG07-SGGA), le Conseil Général de l'Ardèche souhaite que soit intégré un travail sur les Espèces Exotiques Envahissantes végétales présentes dans l'ENS des gorges de l'Ardèche (RNNGA et Site classé du Pont d'Arc).

Dans ce cadre et en cohérence avec le deuxième plan de gestion de la réserve naturelle, le SGGA a mis en place l'inventaire et la cartographie des Espèces Exotiques Envahissantes végétales (EEE Végétales) dans l'ENS des Gorges de l'Ardèche, en 2011 et 2012, afin de programmer des opérations adaptées de lutte et d'éradication des plantes invasives sur ces deux sites.

Après une première année (2011) d'inventaire et de cartographie des EEE végétales de l'ENS, il restait néanmoins, en 2012, à compléter l'inventaire et la cartographie des espèces exotiques envahissantes herbacées annuelles ou vivaces à développement tardif dans la saison, qui n'ont pu être identifiées, de finaliser la stratégie au regard des nouvelles données recueillies sur le terrain et de poursuivre la mise en place d'opérations de lutte et d'éradication.



Ce complément d'inventaire et de cartographie des Espèces Exotiques Envahissantes végétales doit permettre de :

- terminer l'inventaire des espèces exotiques envahissantes herbacées annuelles ou vivaces à développement tardif dans la saison,
- compléter la cartographie 2011,
- finaliser la stratégie (choix des sites et / ou des espèces prioritaires),
- définir une méthode d'évaluation et de suivi des actions de gestion menées sur les deux sites,
- proposer des éléments d'information et de communication : guide pratique avec fiches descriptives par espèce (description, répartition sur les sites, nuisances, méthode de lutte et d'éradication...), plaquette de sensibilisation...
- poursuivre les opérations de lutte et d'éradication dans le cadre de la stratégie développée par le SGGA.

Réalisations

Cette étude a été confiée à Aurélie NALIN, chargée d'étude recrutée spécifiquement pour une durée de **3 mois** (juin à août) assistés d'agents du SGGA.

Elle a permis de réaliser pour les deux sites (RNNGA et site classé du Pont d'Arc) :

- le complément d'inventaire des herbacées annuelles ou vivaces à développement tardif dans la saison,
- le complément de cartographie (SIG Mapinfo) des plantes invasives identifiées,
- finaliser la stratégie (choix des sites et / ou des espèces prioritaires),
- préciser une méthode d'évaluation et de suivi des actions de gestion menées sur les deux sites,

- compléter les fiches descriptives par espèce (description, répartition sur les sites, nuisances, méthode de lutte et d'éradication...),

- créer une plaquette de sensibilisation intitulée « Dangereuses ... Les Plantes Envahissantes des Gorges de l'Ardèche ... mobilisons-nous ! » à destination des acteurs des espaces verts, de l'horticulture et du tourisme, des collectivités et gestionnaires de milieux naturels,

- poursuivre les opérations de lutte et d'éradication dans le cadre de la stratégie développée par le SGGA avec l'élaboration d'un programme de travaux de gestion et de suivi sur le long terme des EEE végétales principalement sur les sites de « la Montagne de sable » et des bivouacs de Gaud et de Gournier.

Des interventions ciblées sur des espèces telles que l'Ailante, le Robinier faux-acacia, l'Ambroisie... ont été réalisées en 2012, en complément de celles effectuées en 2011.

A la demande du gestionnaire, l'association ECATE (Etudes, Conseils, Aide par le Travail en Environnement) a mobilisé une équipe de 8 salariés dans le cadre d'un Atelier Chantier Insertion durant près de 4 semaines sur ces deux sites en mai 2012.

Des actions ont également été entreprises en interne par les agents du SGGA sur les deux bivouacs en juin 2012, soit **30 heures d'interventions** concernant l'Ailante et le Robinier pseudo acacia (écorçage et arrachage de nombreux arbres aux abords immédiats des dunes et situés en dehors des zones d'accueil du public) ainsi que l'arrachage des populations d'Ambroisie situées sur les aires de campement des bivouacs.

Evaluation

Ces deux années d'étude dédiées à l'inventaire et cartographie des EEE végétales de l'ENS des Gorges de l'Ardèche, l'identification des méthodes de lutte et d'éradication des E.E.E. végétales ainsi que la définition provisoire d'une stratégie (choix des sites et / ou des espèces prioritaires), ont conduit le SGGA à :

- poursuivre ses interventions sur l'Ailante et le Robinier faux-acacia, ligneux envahissants installés sur les zones ouvertes sèches et sableuses, principalement sur le site de la Montagne de sable et les dunes de Gaud (propriété du CG07). Les méthodes d'arrachage et d'écorçage utilisées ont permis d'intervenir sur près de 4961 arbres (principalement Ailante),

- former ses agents: création et distribution d'une fiche de reconnaissance, intitulée « Les principales Espèces Exotiques Envahissantes végétales de l'Espace Naturel Sensible (ENS) des Gorges de l'Ardèche »),

- mobiliser les agents, en particulier les saisonniers, durant la saison estivale (juillet et août) à l'arrachage préventif de l'Ambroisie présente sur les bivouacs,

- élaborer et mettre en œuvre, en interne et avec l'appui technique de ses partenaires et bénévoles le programme de travaux de gestion et de suivi sur le long terme des EEE végétales principalement sur les sites de « la Montagne de sable » et des bivouacs de Gaud et de Gournier,

- envisager pour 2013 de communiquer auprès de ses partenaires à l'aide d'une plaquette de sensibilisation intitulée « Dangereuses ... Les Plantes Envahissantes des Gorges de l'Ardèche ... mobilisons-nous ! ».

3 – Etude des propriétés du Conseil Général de l'Ardèche (SGGA)

Objectifs

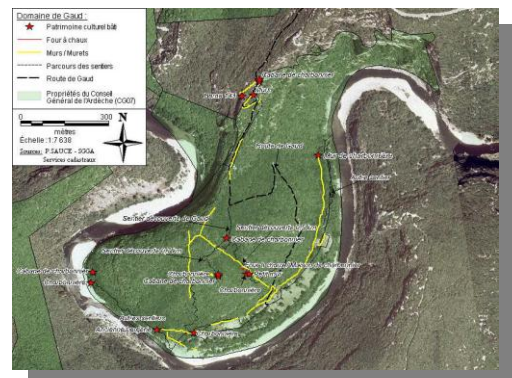
La convention « Ardèche- Nature » 2011 – 2013 (CG07-SGGA) a pour objet de préciser le soutien apporté par le Département au titre de sa politique des ENS aux actions spécifiques conduites sur les années 2011, 2012 et 2013 engagées par le SGGA sur le site ENS de la RNNGA et du Pont d'Arc. Elle prévoit notamment dans son axe 2 : l'approfondissement des connaissances, les suivis scientifiques et les études.

Concernant l'amélioration des connaissances de cet espace naturel, il est précisé que le Département pourra solliciter auprès du SGGA, un zoom sur la connaissance exhaustive (habitats naturels, espèces, grottes et cavités,...) des propriétés départementales (220 hectares à ce jour) de cet ENS.

Cette étude, « état des lieux » des patrimoines naturel et culturel des propriétés du Département, a pour objectifs :

- l'amélioration des connaissances des patrimoines naturels et culturels de l'ensemble des propriétés du Département sur l'ENS des gorges de l'Ardèche,

- l'inventaire le plus exhaustif possible des habitats naturels, des espèces, des grottes, des équipements présents....pour chacune des parcelles du CG07,



- de disposer d'une cartographie précise de ces parcelles par type de données recueillies,
- de rédiger une synthèse intégrant les enjeux spécifiques (biodiversité, fonctionnalité des écosystèmes, accueil du public, éducation à l'environnement, aménagements...) pour chaque parcelle et les préconisations en lien avec les outils de gestion existants (Plan de gestion RNNGA, DOCOB site Natura 2000...),
- d'identifier d'autres secteurs (ou parcellaire enclavé) à enjeux afin de définir une priorisation d'acquisitions futures pour le CG07.

Réalisations



Cette étude a été confiée à Pierrick Sauce, stagiaire (Master II Biodiversité. Ecotoxicité. Ecosystèmes – Conservation et restauration de la Biodiversité) pour une durée de 6 mois, du 13 février au 13 août. Il a bénéficié de l'appui de l'équipe du pôle « Scientifique et technique » du SGGA, soit près de **70 heures** d'accompagnement sur le terrain.

Cette étude a permis de réaliser pour les deux sites (RNNGA et site classé du Pont d'Arc) :

- la bibliographie des études déjà conduites et concernant les 16 propriétés départementales,
- le recensement des patrimoines naturel (faune, flore, habitats...) et culturel à la parcelle,
- l'identification des équipements présents (panneaux, grilles de grottes, captages, ...),
- la cartographie précise de l'ensemble des données recueillies, ciblée à l'ensemble de parcelles de chaque propriété: Système d'Information Géographique (MapInfo Professional version 11.),
- la création de « Fiche diagnostic » pour chacune des 16 propriétés du CG07, avec :
 - l'état des lieux (patrimoine naturel et culturel, équipements, ...),
 - les enjeux spécifiques (biodiversité, fonctionnalité des écosystèmes, accueil du public, éducation à l'environnement, aménagements, sports de nature, intérêts majeurs du site ...) pour chaque propriété,
 - les préconisations (mesures de gestion) en lien avec les outils existants : Plan de gestion RNNGA, DOCOB site Natura 2000...,
- le travail sur parcellaire à acquérir, uniquement sur certains secteurs à enjeux identifiés ou parcelles enclavées (tableau de synthèse),
- la saisie des données sur fichier Excel et dans la base de données SERENA du SGGA,

Évaluation

L'étude des propriétés du Conseil Général de l'Ardèche réalisée par le SGGA montre que les sites étudiés cumulent :

- de nombreux enjeux de conservation: sites de nidification, habitats cavernicoles, sources, habitats forestiers méditerranéen en libre évolution,
- des Infrastructures à démanteler (« points noirs »).
- des enjeux de maîtrise du foncier pour le CG07, dont:
 - la préservation du paysage (points noirs RNNGA / site classé du Pont d'Arc),
 - la libre évolution de la forêt et protection des parois rocheuses,
 - la protection des zones humides et des pelouses à flore emblématique.

Pour la cohérence des actions mises en place dans la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche, le SGGA, en accord avec le CG30, envisage de réaliser le même diagnostic sur la partie gardoise de la RNNGA en ciblant des parcelles privées à enjeux de conservation. A l'aval des Gorges de l'Ardèche, la rive droite est la moins fréquentée, le territoire gardois retiré de cet étude demeure pourtant également un haut-lieu du patrimoine des Gorges de l'Ardèche avec la Maladrerie des Templiers, le site de nidification de l'Aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*) ou encore la Grotte « Chabot ».

4 - « Hydrogéologie souterraine et fréquentation spéléologique » (CDS) :

A la demande du gestionnaire de la RNNGA et en réponse aux objectifs du deuxième plan de gestion de la RNNGA, les actions proposées par le Comité Départemental de Spéléologie de l'Ardèche ont pour objectifs de poursuivre la connaissance et l'étude scientifique du milieu souterrain (particulièrement en ce qui concerne l'hydrologie), mais aussi de mettre en place des actions de conservation des sites et de

sensibilisation des pratiquants pour installer des comportements responsables vis-à-vis de ce milieu sensible et ses écosystèmes.

Ces actions s'inscrivent dans un programme d'une durée de cinq années. Elles viennent compléter le travail d'inventaire sur une trentaine de cavités, déjà mis en place par le groupe de travail « Inventaire et gestion des cavités de la RNNGA » initié par le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche.

Inventaire des émergences karstiques et pertes

Objectifs

La thèse d'état de Luc BELLEVILLE (1985) fait encore référence en ce domaine. Depuis, même si les explorations spéléologiques et les recherches dans le domaine de la géomorphologie (Moccochain 2009) ont permis notamment de mieux connaître et d'appréhender les zones noyées de certains secteurs, les connaissances hydrologiques dans les Gorges de l'Ardèche sont réduites et incomplètes. Il apparaît notamment que le karst agit de deux façon dans le fonctionnement hydrologique de la rivière Ardèche :

- en apportant des masses d'eaux issues du karst par l'intermédiaire d'émergences,
- en capturant une partie du débit de la rivière par l'intermédiaire de pertes.

Il s'agit de mieux connaître les interactions entre la rivière Ardèche et le karst des plateaux environnants les Gorges et d'améliorer les connaissances du fonctionnement hydrologique du karst et de la rivière Ardèche.

Réalisations

Le CDS a réalisé en 2012 la recherche bibliographique issue du fichier départemental des cavités du département de l'Ardèche établie et mise à jour par le Comité Départemental de Spéléologie (2011), la Géo localisation et la visite, sur plusieurs journées, de l'ensemble des sites référencés lors de l'inventaire bibliographique.

Evaluation

Cet inventaire des émergences karstiques et pertes dans la RNNGA est prévu sur 5 années, l'analyse complète des données recueillies, la cartographie et la synthèse des enjeux spécifiques et préconisations de gestion seront transmis au gestionnaire en 2106.

Etude piézométrique

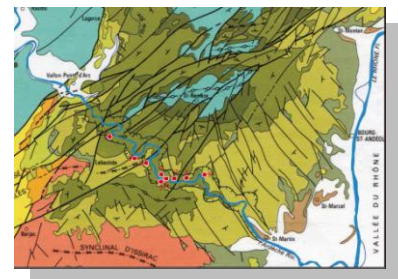
Objectifs

Il s'agit d'enregistrer sur une année les variations piézométriques et de température de plusieurs stations souterraines afin de mieux connaître et identifier les interactions possibles entre la rivière Ardèche et le karst.

Réalisations



12 sondes Reefnet ont été mis en place entre mars et août 2012 sur 9 stations au cours de 5 journées sur le terrain.



Evaluation

Les sondes seront relevées en juillet 2013 après une année d'enregistrement.

A ces 9 stations s'ajoute (en dehors de ce programme) le suivi de deux émergences en rive droite des Gorges de l'Ardèche : Foussoubie et Vanmalle.

Cette étude piézométrique et de température du milieu souterrain de la RNNGA est prévue sur 5 années.

L'analyse complète des données recueillies, la cartographie et la synthèse des enjeux spécifiques et préconisations de gestion seront transmis au gestionnaire en 2106, en y associant les données limnétiques de la rivière Ardèche grâce aux stations de mesure mises en place à Vallon Pont d'Arc et Saint Martin d'Ardèche ainsi qu'au suivi de la pluviométrie sur Vallon Pont d'Arc.

Balisage de protection

Objectifs

Les cavités des Gorges de l'Ardèche peuvent renfermer un patrimoine minéralogique (concrétions et remplissages) riche et particulier qu'une fréquentation spéléologique peut parfois endommager de façon irréversible. La mise en place d'un balisage de protection permet de canaliser la fréquentation spéléologique sur des secteurs de cavité afin de protéger un patrimoine minéralogique avéré mais aussi les sols et de sensibiliser les pratiquants aux bonnes pratiques.



Réalisations

Les travaux ont été réalisés au cours de 2 journées les 22 janvier et 1 février 2013 avec :

- la mise en place d'un balisage de protection dans la Grotte de la Cathédrale (Saint Remèze) et la Grotte du Colombier (Vallon Pont d'Arc),
- une information « Merci de quitter vos chaussures pour visiter la suite de la cavité » à la Festoule (Saint Remèze). Durée = 3 journées

Evaluation



Le balisage de protection peut prendre plusieurs formes :

- soit un sentier avec un balisage de chaque côté,
- soit une « barrière » de protection afin de protéger une paroi, ou un massif de concrétion en particulier.

Il a été réalisé en fonction des cavités et de leurs particularités en tenant compte de plusieurs critères techniques mais également en priorisant sa visibilité par le spéléologue, mais aussi sa discrétion et son intégration afin de ne pas « dénaturer » le paysage souterrain.

Stage « Environnement et spéléologie »

Objectifs

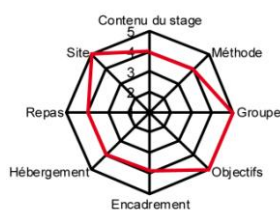
Le contexte réglementaire des sports de nature en général et de la spéléologie en particulier est en pleine mutation. Les nouvelles dispositions législatives en matière d'évaluation des incidences des pratiques sportives dans les zones Natura 2000 et autour des aires protégées amènent des approches et des pratiques sportives adaptées aux différentes sensibilités des milieux naturels.

L'objectif de cette action est de faire connaître aux responsables de la Fédération Française de Spéléologie les différents enjeux d'une pratique spéléologique dans une Réserve Naturelle sur la base de l'expérience acquise dans les Gorges de l'Ardèche.

Réalisations

Organisé par le Comité Départemental de Spéléologie de l'Ardèche, en partenariat avec le SGGA, ce stage s'est tenu les 15 et 16 décembre 2012 au CREPS de Vallon Pont d'Arc.

13 participants ont pu s'informer sur les acteurs sport nature (PRNSN) et ceux du milieu souterrain (FFS), la réglementation en matière d'espaces naturels protégés (CDS), les actions menées par la FFS et le SGGA à travers deux sorties de terrain : la visite du site Natura 2000 Basse Vallée de l'Ibie (SGGA/CDS) et les problématiques de grottes faisant l'objet d'un APPB comme la Grotte du Déroc et la visite de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche avec la problématique de la grotte du Lierre et sa gestion concertée (CG07, CDS, LPO et SGGA) de la fréquentation humaine.



Evaluation

Le bilan de ce stage est positif avec un bon indice de satisfaction qui permet d'envisager la reconduction de ce type de stage à ouvrir à un public plus large.

B / Conservation du patrimoine naturel

1 – Aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*) (SGGA- CORA Faune Sauvage)

Objectifs

Les deux couples présents dans les Gorges de l'Ardèche sont totalement dépendants de la population du sud-est de la France, qui n'est que de 30 couples (2012). Il s'agit de l'espèce de rapace la plus menacée en France, les connaissances actuelles sur la dynamique de population, bien qu'insuffisantes, mettent en exergue la grande vulnérabilité de celle-ci.



(C.Photo : D.Lacaze)

L'objectif recherché est le maintien des couples présents dans la Réserve Naturelle en leur assurant un meilleur taux de survie des adultes et des jeunes, en améliorant la quiétude sur leur site de reproduction et en développant les potentialités alimentaires de leur domaine vital. A plus grande échelle (Ardèche méridionale), les efforts de conservation doivent permettre le retour de nouveaux couples sur les sites abandonnés afin de consolider l'ensemble de la population nationale.

En Ardèche, les actions menées en faveur de l'aigle de Bonelli par le SGGA et la Ligue pour la Protection des Oiseaux Rhône-Alpes (LPO RA) suivent les orientations du Plan National Bonelli (coordination LPO RA), et les actions engagées dans le cadre du Document d'objectifs du site Natura 2000 du Sud de l'Ardèche et de la Dent de Rez (coordination SGGA, depuis 1999) en prolongement des actions réalisées lors du premier plan de gestion de la RNNGA (1999-2003) et proposées dans le deuxième plan de gestion :

- Suivi annuel des couples et des sites (LPO RA/SGGA),
- Suivi de la reproduction (LPO RA/SGGA),
- Bagueage des jeunes (LPO RA/CEEP/SGGA/FFME/CDS),
- Gestion concertée des espèces proies et de leurs habitats (SGGA, Associations de chasse-07 et 30-, LPO RA, ONF07, Association Foncière Pastorale des plateaux de la Dent de Rez),
- Limitation des risques de dérangements par la sensibilisation des pratiquants des sports de nature (Escalade, Spéléologie, randonnée) : intervention auprès des professionnels "labellisés Réserve Naturelle", des étudiants en formation au CREPS et des visiteurs (LPO RA SGGA).

Le suivi réalisé pour tous les sites occupés par un couple d'aigles consiste à s'assurer de la présence des oiseaux sur leur domaine vital tout au long de l'année (SGGA- LPO RA). Il permet donc de connaître l'occupation des sites, de définir les périodes de disparition et de recrutement d'oiseaux, de récapituler les périodes de présence d'immatures erratiques et de suivre la reproduction des oiseaux. Des prospections sur des sites abandonnés ou potentiels complètent les données recueillies (LPO RA).

Réalisations

Si le suivi des deux couples d'aigle de Bonelli est réalisé durant toute l'année, c'est plus particulièrement à partir du mois de février et jusqu'à la fin du mois d'août que les agents du SGGA et le CORA sont mobilisés. Les données collectées par les observateurs (salariés, bénévoles, stagiaires...) sont :

- quantitatives : nombre de visites par site, temps mensuel d'observation,
- qualitatives : présence/absence d'adultes, de juvéniles de l'année ou d'immatures et données sur la reproduction.

Le SGGA et le LPO RA, se partagent le suivi des deux couples d'aigles de Bonelli de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche, du début de la reproduction jusqu'à l'envol du ou des aiglons :

- le suivi du "couple amont" des gorges de l'Ardèche (couple 15 pour la numérotation nationale) est effectué par le LPO RA, avec un suivi ponctuel du SGGA, depuis 2009.
- le suivi du "couple aval" des Gorges de l'Ardèche (couple 16 pour la numérotation nationale) est effectué par le SGGA, un suivi plus ponctuel étant assuré par le LPO RA.

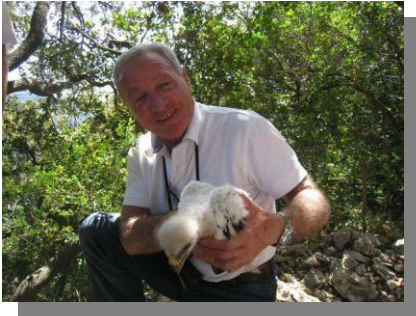
Suivi des deux couples d'aigle de Bonelli de la RNNGA

Couple site aval (n°16): **83 heures** - SGGA

Couple site amont (n°15) : **75,50 heures** – LPO RA

En 2012, les 2 aiglons du site 15 ont éclos autour du 10 avril 2012, alors que les 2 jeunes du site 16 ont éclos entre le 23 et 26 mars.

Opération de bagage des aiglons



Dans le cadre du programme de baguage national des jeunes aigles de Bonelli en France, 3 des 4 aiglons nés en 2012, ont été équipés de bagues (1 bague plastique jaune gravée d'un code alphanumérique noir et 1 bague métallique du Muséum National d'Histoire Naturelle). En effet, le cadet de la nichée du site 15 n'a pas été bagué car il était trop petit pour être équipé (patte et main trop fines pour la bague MNHN).

Couples aval : **5 heures** - SGGA

Couple amont : présence du président du SGGA

(Photo M. Mure-LPO-RA : Paul LAVIE,
Président du SGGA, baguage du 11 mai 2012)

Ces deux opérations délicates ont nécessité la présence de bagueurs officiels du Muséum National d'Histoire Naturelle, de techniciens de la LPO RA, LPO 07, FRAPNA et d'un garde-technicien du SGGA.

« Opération Bonelli et petite faune sauvage » : lapin de garenne

Des mesures en faveur des espèces proies de l'aigle de Bonelli dont le lapin de garenne, sont menées depuis 2000, dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'Objectifs du site Natura 2000 du Sud de l'Ardèche et de la Dent de Rez, avec pour principal objectif la reconstitution de plusieurs noyaux de populations suffisamment denses pour qu'ils puissent se développer.

Seize sites aménagés (garennnes artificielles, culture, gyrobroyage) ont été réalisés en partenariat avec les associations de chasse, l'Office National des Forêts 07, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et les Fédérations Départementales des Chasseurs 07 et 30 sur les zones favorables du territoire de l'aigle de Bonelli.

Afin de mesurer l'efficacité de ces aménagements et lâchers de lapins, il a été décidé, en 2008, d'un commun accord entre les partenaires techniques (SGGA et LPO RA) d'appliquer à partir de 2009 la méthode indirecte (indices de présence) à la place des comptages nocturnes. La méthode utilisée est une méthode d'évaluation de la répartition des lapins de garenne, à partir des indices de présence de l'espèce (crottes, grates, latrines,...). Le recensement de ces indices se fait sur des placettes échantillons (5 mètres de rayon tous les 100 m) le long d'un parcours variant de 2 à 5 km.

En 2012, cette méthode a été appliquée par le LPO RA sur 3 des 6 secteurs identifiés : Saint-Martin d'Ardèche, Saint-Marcel d'Ardèche et en forêt domaniale de Bois sauvage.

Les sites de Saint-Remèze, Aiguèze et Bidon ont été suivis par les agents du SGGA:

La participation des agents du SGGA représente **15 heures** de travail (préparation et terrain) et une vingtaine d'heures pour la LPO RA.

Plan National d'actions Bonelli

Depuis l'année 2008, le SGGA est identifié au titre de plusieurs réseaux dans le cadre du Plan National d'Actions pour l'Aigle de Bonelli :

- le Réseau des Gestionnaires,
- le Réseau des Opérateurs.

Cette année, le SGGA a participé à plusieurs réunions techniques : journée des observateurs (DREAL LR), Comité de suivi du PNA Aigle de Bonelli (DREAL LR) et réunion : « Sites nidification, actions espèces proies » (SGGA)

Evaluation

Reproduction

En février 2012, les 2 couples ont choisi leur aire de nidification pour se reproduire (couaison observée) à la fin du mois de février (couple amont) et en début du mois de février (couple aval). Ils ont pondu chacun dans une aire déjà connue : deux aiglons pour le couple amont et 2 aiglons pour le couple aval.

Les 2 aiglons du site 15 ont éclos autour du 10 avril 2012, alors que les 2 jeunes du site 16 ont éclos entre le 23 et 26 mars.

L'ainé du site 15 s'est envolé entre le 16 et 21 juin alors que le cadet a pris son envol entre le 30 juin et le 7 juillet. Ce décalage est dû à une importante différence de taille et d'avancée du plumage entre les 2 individus. Les 2 jeunes du site 16 se sont envolés durant la première quinzaine de juin.

« Opération Bonelli et petite faune sauvage » : lapin de garenne

Compte tenu des suivis nocturnes des années précédentes et des recensements de 2009, 2010, 2011 et 2012, aucun nouveau renforcement des populations de lapins n'a été réalisé.

Le partenariat conduit par le LPO RA et le SGGA avec les chasseurs locaux contribue également à réduire une des causes de mortalité connue en France (tir). La constitution de noyaux de population de lapins de garenne est un bon résultat, mais leur pérennité dépend de la capacité du LPO RA et du SGGA à développer ce programme pour atteindre un niveau de populations fonctionnelles (connexions entre les noyaux de population). Le suivi des populations de lapins réalisé par le LPO RA et le SGGA est le seul outil pour évaluer l'intérêt de l'opération, il est important qu'il soit maintenu. Au-delà de ce suivi, il est important d'entretenir et de développer les aménagements spécifiques au lapin de garenne (garennes artificielles, cultures, entretien des pelouses) pour espérer pérenniser cette opération.

Une réflexion sur la gestion globale de cette opération : « Bonelli et petite faune sauvage » est en cours dans le cadre de la révision du DOCOB du site N2000 B'1 de la Basse Ardèche Urgonienne.

Plan National d'actions Bonelli

Le Conservateur de la RNNGA est identifié comme référent PNA Aigle de Bonelli pour Réserves Naturelles de France et a donc participé en 2012 au Comité de suivi du PNA Aigle de Bonelli en cours reconduit à partir de 2013 (rédaction réalisée par le CEN LR et le CEN PACA) pour une durée de 10 ans (2013-2022).

2 – Vautour Percnoptère (*Neophron percnopterus*) (SGGA – CORA FS)

Objectifs

Les populations de Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus percnopterus*) diminuent dans toute l'Europe, sauf en France où sa population semble se maintenir, voire augmenter. Il figure en Annexe 1 de la Directive "Oiseaux" européenne relative à la conservation des oiseaux sauvages. À ce titre la France se doit de maintenir cette espèce dans un état de conservation favorable.

La Basse-Ardèche calcaire réunit la majorité des anciens sites de reproduction (au moins 4 couples entre 1970 et 1980) et d'alimentation connus sur le département.



Le SGGA s'est engagé activement, depuis les années 80, à la conservation de l'espèce dans la Réserve Naturelle et plus généralement sur le site Natura 2000 B'1 :

- maintien des couples par l'aménagement et la construction de placettes d'alimentation, permettant l'accès aux ressources d'origine domestique (dépôt réglementaire d'animaux morts, déchets de boucherie) et leur approvisionnement régulier,
- suivi et surveillance des sites et des couples pour mieux appréhender la phénologie de la reproduction et les risques de dérangement,
- amélioration des connaissances (cartographie des menaces, inventaire des anciens sites et des potentialités alimentaires),
- sensibilisation des acteurs locaux (propriétaires, éleveurs, pratiquants de sports de nature, élus, scolaires...), dont la convention « Escalade », signée entre le CDFFME et le SGGA, intégrant la partie surveillance – veille écologique des falaises favorable à la conservation de l'espèce et à la protection des sites de nidification du Vautour percnoptère, illustre bien la démarche mise en place par le SGGA,
- participation des agents du SGGA aux formations des brevets d'Etat du CREPS sur la réglementation en espaces protégés et l'écologie des parois rocheuses.

Réalisations

Ce sont près de **344h00** de travail pour l'année 2012, qui ont été effectuées par les agents du SGGA, dont: 50h pour la coordination, 10h de comptabilité, 164h d'entretien et approvisionnement des placettes, et 120h de suivi (placettes de nourrissage, appareils photographiques numériques) et d'observation du Vautour percnoptère.

Ce sont également plus de **6 140 kg** de déchets de boucherie amenés sur les trois placettes.

En 2012, comme en 2011, le suivi photographique a concerné les 4 placettes « structure » (équarrissage naturel avec déchets de boucherie) de l'Ardèche (1 CORA-ONF sur le site de la Dent de Rez, et 3 sur les communes de Bidon, Saint- Remèze et Aiguèze gérées par le SGGA).

Seuls les clichés réalisés sur les placettes gérées par la LPO-ONF et celle de Saint-Remèze sont analysés (pas de contact de vautours sur les autres placettes).

Ce suivi photographique a permis en 2012 (de mars à août) de réaliser un total de 1811 clichés de percnoptères (1065 en 2011, 994 en 2010) sur ces 2 placettes.

Evaluation



Le SGGA a mobilisé au moins 3 agents pour l'entretien, l'approvisionnement et le suivi des placettes de nourrissage, le suivi et l'observation des Vautours percnoptères présents sur le site.

Contrairement à 2011, le couple de Vautour percnoptère présent dans la RNNGA ne s'est pas reproduit en 2012 dans la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche.

En 2012, la placette de Saint-Remèze a été particulièrement fréquentée par le couple présent dans la RNNGA et plus particulièrement par le nouveau mâle recruté en 2012. Comme en 2011, elle a été fréquentée aussi par le couple de la Cèze (Gard) et plusieurs oiseaux erratiques. Cette placette totalise 1659 photos (969 en 2011, 871 en 2010) de percnoptères. Le premier cliché correspond à la première date d'observation obtenue cette année (27 mars 2012) et il en est de même pour la dernière observation (16 août 2012).

Les 2 placettes réunissent 1068 photos de Vautour fauve (871 pour la placette de la LPO-ONF et 197 pour Saint-Remèze).

Des travaux de renforcement de protection (anti-retour) sur chacune des trois placettes avec la pose de clôture électrique ont sensiblement réduit la fréquentation, essentiellement nocturne, des renards en particulier.

Le « choix » du couple de Vautour Percnoptère d'un ancien site de reproduction dans les Gorges de l'Ardèche, au cœur de la RNNGA, est un symbole fort du retour de cette espèce emblématique. La forte mobilisation des agents du SGGA pour l'entretien, l'approvisionnement et le suivi des placettes, doit se poursuivre et répondre aux enjeux de conservation et d'amélioration de nos connaissances du Vautour percnoptère.

Enfin, l'approvisionnement des placettes se poursuit après le départ du percnoptère avec pour objectifs de favoriser la présence du Vautour fauve de plus en plus présent dans des gorges de l'Ardèche et ses plateaux alentours, tout au long de l'année.

3 - Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) (SGGA)

Objectifs

Si le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) avait quasiment disparu durant les années 70, probablement après 1972, sa situation s'est nettement améliorée dans les Gorges de l'Ardèche, comme sur l'ensemble du périmètre national. En effet dès 1997, le Faucon pèlerin était observé nichant à nouveau dans les falaises de la Réserve Naturelle.

Et depuis 2000, le suivi régulier réalisé par les agents du SGGA, en partenariat avec le CORA, a permis d'identifier au moins trois couples nicheurs et reproducteurs dans la réserve naturelle.

Les agents du SGGA assurent la majeure partie du suivi des sites de la Réserve dans le cadre des missions de gestionnaire (dont la mise en œuvre du plan de gestion). Le partenariat entre le SGGA et la LPO permet de croiser les données récoltées par les deux structures.



La convention « Escalade », signée entre le CDFME et le SGGA, intègre la partie surveillance – veille écologique des falaises favorable à la conservation de l'espèce et à la protection des sites de nidification du Faucon pèlerin.

Réalisations

Le suivi des **3 sites** de reproduction du faucon pèlerin a été réalisé à partir du mois de février par les agents du SGGA, soit près de **50 heures** de prospection et d'observation.

Evaluation

« L'année 2012 est très contrastée. Le succès de reproduction s'avère catastrophique alors que le nombre de couples cantonnés atteint un nouveau record et qu'un nouveau couple est découvert en Basse-Ardèche. Sur les 24 sites connus (10 en Cévennes, 5 en Boutières, 6 en Basse-Ardèche, 2 en vallée du Rhône et 1 sur le Coiron), 22 ont été contrôlés : 18 étaient occupés par un couple, 2 par un individu alors que les deux derniers étaient inoccupés (d'où un total pour 2012 de 19 sites avec un couple).

Ainsi, malgré le nombre exceptionnel de sites occupés par un couple (19 pour un précédent record de 16 en 2011) le nombre de jeunes à l'envol atteint sa valeur la plus basse depuis 2006 (avec 14 jeunes à l'envol, pour 7 sites avec un couple). Comme les 3 années précédentes, les meilleurs résultats proviennent des 6 sites de Basse-Ardèche qui cumulent 10 jeunes à l'envol. Les sites de moyenne montagne ont probablement souffert des conditions climatiques difficiles des mois d'avril et mai».

(D'après : « Suivi de la nidification du Faucon Pèlerin en Ardèche - Bilan 2012 » Synthèse réalisée par Alain LADET)

C'est dans ce contexte particulier que seulement 3 jeunes Faucon pèlerin ont été observés au nid et à l'envol sur les 3 sites de la RNNGA, contrairement à l'année 2011 où 7 jeunes avaient été observés.

Conformément à la convention « Escalade » (FFME-SGGA) et en accord avec les grimpeurs, le principe de précaution a été appliqué concernant les sites de Richemalle et cirque de la Madeleine afin d'éviter tout dérangement durant la période de reproduction des deux couples de Faucon pèlerin.

4 – Chiroptères (Chauves –souris) (G.Issartel – CORA FS)

Objectifs

Depuis le début de la mise en œuvre du DOCOB, 8 cavités situées dans la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche et le site Classé du Pont d'Arc et retenues comme sites d'intérêt pour les Chiroptères, en particulier ceux inscrits à la Directive Habitats, ont toutes fait l'objet d'au moins deux visites/an chacune minimum, par le CORA (G.Issartel): la grotte de Cayre – Creyt, la Baume des Cloches, les grottes du Lierre et du Renard, les grottes de Louoï et Dérocs, la grotte du Grand Louret et la grotte du Cirque de la Madeleine.

Dans le cadre du renouvellement de la convention pluriannuelle (2009 – 2011) signée en septembre 2009 entre le SGGA et le CORA FS, les objectifs pour l'année 2012 étaient de:

- poursuivre le suivi des populations de chauves-souris sur les 8 cavités du site B'1 reconnues comme sites d'intérêt pour ces mammifères,
- améliorer les connaissances en complétant l'inventaire actuel des espèces présentes (dénombrement et détermination), grâce à des prospections visuelles dans les gîtes diurnes, des captures au filet, l'utilisation d'un détecteur d'ultrasons...
- effectuer le suivi mensuel des grottes de la Dragonnière de Gaud et du cirque de la Madeleine, dans lesquelles la reproduction du Murin de Capaccini a été mise en évidence lors de l'opération de radiopistage de mai à juin 2011,
- analyser les résultats enregistrés par les éco-compteurs de la grotte du Dérocs, de Louoï et de la Baume des Cloches,
- réaliser une synthèse des connaissances en chiroptères accompagnée d'un complément d'inventaire sur le site classé du Pont d'Arc,
- suivre et évaluer les mesures de protection et d'information sur les sites,
- proposer éventuellement des mesures de gestion.



Réalisations

Sur les 33 présentes en France métropolitaine, 21 espèces ont été observées dans les gorges dont onze espèces dans la Réserve Naturelle, essentiellement dans les cavités suivies depuis 2000.

Pour chaque année de suivi, un planning de visite des cavités a été élaboré par G.Issartel. Toutes les cavités retenues ont fait l'objet d'un contrôle visuel à date fixe. A chaque visite, et dans la mesure du possible, le dénombrement précis des individus et l'identification des espèces ont été réalisés.

Pour l'année 2012, la LPO (technicien-bénévoles) et les agents du SGGA ont réalisé :

- le suivi des populations de Chiroptères,
- le suivi et l'évaluation des mesures de protection et d'information sur les sites,
- le suivi mensuel des grottes de la Dragonnière de Gaud et du Cirque de la Madeleine et le dénombrement simultané, au printemps, des populations présentes dans ces 2 cavités,
- le suivi des éco-compteurs des cavités du Dérocs et de la grotte du Lierre,
- la synthèse des connaissances sur le site classé du Pont d'Arc.

Ce sont près de **138 heures** de suivis réalisées par les agents du SGGA.

Evaluation

1/ suivi des populations de Chiroptères

Grotte de Cayre Creyt

Treize espèces ont été observées à ce jour dans la cavité (dont sept inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats") : *Rhinolophus ferrumequinum*, *Rhinolophus hipposideros*, *Rhinolophus euryale*, *Myotis myotis*, *Myotis blythi*, *Myotis nattereri*, *Myotis capaccini*, *Myotis daubentoni*, *Pipistrellus sp*, *Nyctalus noctula*, *Plecotus austriacus*, *Miniopterus schreibersi* et *Tadarida teniotis*.

Baume des Cloches

Onze espèces ont été observées à ce jour dans cette cavité (dont sept inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats") : *Rhinolophus ferrumequinum*, *Rhinolophus hipposideros*, *Rhinolophus euryale*, *Myotis myotis* et, ou, *M. blythi*, *Myotis emarginatus*, *Myotis nattereri*, *Myotis daubentoni*, *Pipistrellus sp*, *Plecotus sp*, *Barbastella barbastellus* et *Miniopterus schreibersi*.

L'occupation du gîte par la population de Rhinolophe euryale en transit printanier est maintenant bien établie.

Ce site constitue un gîte transit printanier d'une population de Rhinolophe euryale. L'effectif pour 2012 (220 individus) établit un nouveau record.

La tendance observée pour l'ensemble de la période de suivi laisse entrevoir une possible hausse progressive des effectifs de cette espèce.

Grotte du Lierre (ex grotte du Renard) et grotte du Lierre 2 (ex grotte du Lierre)

Au moins treize espèces ont été observées à ce jour dans ces deux cavités (dont sept inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats") : *Rhinolophus ferrumequinum*, *Rhinolophus hipposideros*, *Rhinolophus euryale*, *Myotis myotis* et/ou, *Myotis blythi*, *Myotis emarginatus*, *Myotis nattereri*, *Myotis daubentoni*, *Myotis capaccinii*, *Eptesicus serotinus*, *Pipistrellus pipistrellus*, *Hypsugo savii*, *Plecotus sp*, et *Miniopterus schreibersi*.

Grotte du Grand Louret

Six espèces ont été observées à ce jour dans cette cavité (dont quatre inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats") : *Rhinolophus ferrumequinum*, *Rhinolophus hipposideros*, *Rhinolophus euryale*, *Myotis emarginatus*, *Myotis nattereri* et *Plecotus austriacus*.

Pour 2012, l'effectif de Petit rhinolophe hivernant dans ce site redescend à son niveau le plus bas noté au cours des 11 années de suivi (février 2002). On peut malgré tout penser que cela s'inscrit dans le cadre de variations annuelles normales, mais le suivi mérite d'être poursuivi.

Grotte du cirque de la Madeleine

Cinq espèces ont été observées dans la cavité à ce jour (dont trois espèces inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats") : *Rhinolophus euryale*, *Myotis daubentoni*, *Myotis capaccinii*, *Plecotus austriacus* et *Miniopterus schreibersi*.

Dans le cadre de la convention en date du 12 avril 2012, cette cavité a fait l'objet, au même titre que la grotte de la Dragonnière de Gaud, d'un suivi mensuel entre mars



2012 et février 2013. Le détail des résultats est présenté ci-après dans un paragraphe spécifique.

Grotte de Louoï et grotte du Dérocs

Quatorze espèces ont été observées à ce jour dans ces 2 cavités (dont neuf inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats") : *Rhinolophus ferrumequinum*, *Rhinolophus hipposideros*, *Rhinolophus euryale*, *Myotis myotis* et, ou, *Myotis blythi*, *Myotis emarginatus*, *Myotis nattereri*, *Myotis bechsteini*, *Myotis capaccinii*, *Myotis daubentoni*, *Eptesicus serotinus*, *Pipistrellus pipistrellus*, *Plecotus austriacus*, *Barbastella*.

En 2012, une visite complémentaire au suivi hivernal, a permis de noter la présence de 82 Minioptères de Schreibers, effectif maximum observé à ce jour pour cette espèce dans cette cavité.

Avec 83 individus, l'effectif de Petit rhinolophe atteint un nouveau record dans ce site.

L'effectif de la population hivernante de Rhinolophe euryale en 2012 est à la fois conséquent et cohérent avec les dénombrements précédents.

Le site, complexe des 2 cavités Louoï et Dérocs, constitue un site majeur d'intérêt international.

Pourtant, il reste toujours fréquenté par le public malgré la restriction d'accès réglementaire en période hivernale !

2/ le suivi et l'évaluation des mesures de protection et d'information sur les sites

A ce jour aucune altération ou dégradation n'est à signaler sur les panneaux d'information mis en place, depuis 2003, aux entrées des grottes de Cayre-Creyt, du Lierre et Lierre 2, de Louoï et du Dérocs.

3/ Suivi mensuel des grottes de la Dragonnière de Gaud et du Cirque de la Madeleine et dénombrement simultané, au printemps, des populations présentes dans ces 2 cavités

Lors de chacune des visites effectuées dans ces deux cavités, la présence régulière des chauves-souris a été observée.

Au total, 5 espèces (toutes inscrites à l'annexe II de la DHFF) ont été noté au cours de ces 12 mois de suivi : *Grand rhinolophe*, *Petit rhinolophe*, *Rhinolophe euryale*, *Murin de Capaccini* et *Minioptère de Schreibers*.

La présence de Murin de Capaccini en colonie de parturition dans la Dragonnière de Gaud a été mise en évidence en avril 2010. L'opération de radiopistage conduite en 2011 avait montré un déplacement de la colonie entre cette cavité et celle du Cirque de la Madeleine. Les observations réalisées au cours du suivi mensuel confirment ce comportement, avec une présence de la population dans ces deux cavités entre les mois d'avril et octobre. La présence d'environ 1400 individus observés au début du mois de mai pose de nombreuses questions sur le comportement de cette espèce dans les Gorges de l'Ardèche : déplacements de la population observée en mai, effectifs des reproducteurs, etc.

Concernant le Rhinolophe euryale, les observations réalisées au cours du suivi mensuel montrent une présence essentiellement en transit printanier et automnal, avec des effectifs nettement moindre pour ce dernier. Contactée qu'en transit dans ces deux cavités, se pose la question du déplacement des individus, notamment des femelles, en hivernage et lors de la mise bas.

L'effectif total dans l'une ou l'autre de ces deux cavités, particulièrement entre avril et octobre, l'accomplissement de la parturition pour les femelles de Murin de Capaccini, et la présence de cette espèce ici en limite nord de son aire de répartition en France, se traduisent par un très fort enjeu de conservation pour ces deux sites et les espèces qu'ils hébergent.

4/ Suivi des éco-compteurs des cavités du Dérocs et de la grotte du Lierre

Dérocs

Le niveau de fréquentation hivernal et estival a constamment diminué depuis 2006. La proportion des visites faites pendant la période d'interdiction a également diminué.

L'interdiction de l'APPB semble donc s'ajouter à une diminution générale de la fréquentation annuelle de la cavité. Les efforts de communication et de sensibilisation qui ont accompagnés la mise en place de l'APPB peuvent être à l'origine de la baisse globale de fréquentation.

Toutefois, l'analyse des compteurs de la grotte du Dérocs met en évidence de nombreuses limites qui nécessitent quelques améliorations, identifiées à prévoir : étalonnage des appareils lors des relevés, place d'un troisième éco-compteur sur le site...

En complément de ces améliorations, une enquête pourrait être conduite auprès des spéléologues professionnels et des associations de spéléologie pour connaître la part de la fréquentation par ce public et les modifications de pratiques qui ont eu lieu suite à la mise en place de l'APPB.

Grotte du Lierre

Les dysfonctionnements constatés lors de l'analyse des données ne permettent pas de préciser malheureusement la fréquentation de cette cavité.

La vérification du bon fonctionnement et le choix de l'emplacement de l'éco-compteur seront réalisés au premier trimestre 2013.

5/ synthèse des connaissances sur le site classé du Pont d'Arc

Depuis 1993, soit sur les 20 dernières années, 18 espèces ont été recensées sur le périmètre du site classé (hors extension). 8 d'entre elles sont inscrites à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore (en gras dans le tableau). Seules quatre espèces ont été formellement identifiées : la Pipistrelle commune, largement dominante, le Molosse de Creston, le Petit rhinolophe ainsi que la Pipistrelle commune.

Il est à noter que malgré les données historiques et les trois méthodes de prospection (observations, détecteur ultrasons, captures au filet) utilisées lors de cette étude, l'amélioration des connaissances sur certains secteurs de cavités, sur la reproduction et la fréquentation d'autres habitats (ponts, parois rocheuses, ripisylves...) hors cavités reste un des objectifs de ces prochaines années.

(D'après : « Etudes chiroptères 2012 sur les gorges de l'Ardèche ; Suivi des sites, analyse des éco-compteurs et complément d'inventaire sur le Pont d'Arc » - LPO Rhône-Alpes - Année 2012)

5- Loutre (*Lutra lutra*) (SGGA)

Objectifs

Aujourd'hui, la Loutre (*Lutra lutra*) est présente sur une majorité des bassins hydrographiques du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.



Cette espèce à forte valeur patrimoniale et protégée sur l'ensemble du territoire est de retour dans les gorges de l'Ardèche depuis le début des années 2000.

Elle fait l'objet de prospections et de suivis réalisés par les agents du SGGA, depuis 2004 dans la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche, en partenariat avec le CORA FS, la Confrérie des Bateliers de l'Ardèche et les Brevets d'Etat labellisés.

Plus d'une vingtaine de sites de marquage (épreintes) ont pu être identifiés. Ce travail s'inscrit dans le cadre du deuxième plan de gestion de la RNNGA (2008 – 2012) dont l'un des objectifs prioritaires à long terme est l'amélioration des connaissances.

Pour l'année 2011, dans le cadre de la nouvelle convention « Ardèche nature » (CG07-SGGA), le Conseil Général de l'Ardèche souhaite que soit intégrée une étude complémentaire sur la Loutre dans l'ENS des Gorges de l'Ardèche (RNNGA et Site classé du Pont d'Arc).

En cohérence avec le deuxième plan de gestion de la réserve naturelle, le SGGA met en place un inventaire des épreintes de Loutre : recherche et collecte sur le site Classé du Pont d'Arc.

L'ensemble de ces épreintes (récoltes 2009 et 2011 avec le CORA FS et la LPO07) feront l'objet d'analyses ADN avec comme objectifs : identifier des individus selon leur génotype, réaliser des tests de parenté, étudier les mouvements individuels, préciser les limites de territoire, estimer la taille de la population, suivre la recolonisation de bassins versants mettre en évidence des introgressions entre populations, savoir si des individus sont erratiques ou isolés, compléter la cartographie des sites de marquage. Cette étude (collecte et analyses ADN d'épreintes) s'inscrit dans l'Etude génétique de la population de Loutre en région Rhône-Alpes menée par la LPO RA dans le cadre du Plan National d'Actions Loutre.

Réalisations

Ce sont au total près de **46 heures** de prospection de la rivière Ardèche, du mois de février à novembre, effectuées par les agents du SGGA, de Châmes (commune de Vallon Pont d'Arc, amont de la RNNGA) à Sauze (commune de St Martin d'Ardèche, aval de la RNNGA) par l'identification d'une vingtaine de sites d'épreintes de Loutre.

Sur l'ENS des Gorges de l'Ardèche depuis 2011, ce sont 57 points de marquage qui ont été contrôlés régulièrement, représentant 164 épreintes, dont 32 récoltées en 2011 par les agents du SGGA et de la LPO07 dans le cadre de l'Etude génétique de la population de Loutre en région Rhône-Alpes. Aucune épreinte n'a été récoltée en 2012.

Le SGGA a également été sollicité par le Centre Ornithologique du Gard (COGard), membre de *Meridionalis* (union des associations naturalistes du Languedoc-Roussillon). Il a participé à une enquête de terrain en région Languedoc Roussillon dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National d'Actions pour

la Loutre. Les données concernant le suivi de l'espèce depuis 2004 sur la partie gardoise de la RNNGA ont été transmises au COGard et 2 journées de prospection sur le site N2000 (partie Gard, rive droite de l'Ardèche) ont été réalisées par les agents du SGGA, soit **35 heures** de travail.

Evaluation

Le nombre important d'épreintes observées est lié à plusieurs facteurs :

- plusieurs loutres peuvent marquer sur le même site,
- une même loutre peut marquer plusieurs fois à des périodes éloignées pour rafraîchir le marquage du territoire,
- une bonne conservation des épreintes car celles-ci se trouvent le plus souvent dans des cavités abritées des intempéries, donc pouvant certainement se conserver jusqu'à plusieurs mois en l'absence de crue,
- une forte densité de marquage sur l'ensemble du linéaire, pouvant être liée à une population dense et régulièrement en conflit de territoire.

Deux individus sont détectés sur quatre sites différents dans les Gorges de l'Ardèche, une femelle qui s'est déplacé sur 9.3 km et un mâle qui s'est déplacé sur 7,6 km.

On observe la présence d'au moins 12 individus, neuf mâles et 3 femelles entre la commune de Salavas et l'embouchure de l'Ardèche (fig. 6). Les autres individus sont répartis en amont de Salavas et le long des différents affluents de l'Ardèche (fig. 7).

Il reste néanmoins à poursuivre cette étude en 2013. En effet l'effort d'échantillonnage par des prospections des secteurs déjà identifiés les deux années précédentes sur la rivière Ardèche devrait permettre d'observer les mouvements d'individus déjà présents en 2011 (et/ou 2012) et de détecter des nouveaux individus (immigrants ou jeunes nés dans le secteur).

6 - Suppression de la cabane sur pilotis (Labastide de Virac) (SGGA- ECATE- Confrérie des Bateliers)

Objectifs

La Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche compte un certain nombre de « points noirs » paysagers, essentiellement des constructions « de fortune » (cabanes, chalet, caravanes installées de manière durable), antérieures à la création de la Réserve, qui n'ont pas à l'époque fait l'objet de demandes d'autorisation au titre de l'urbanisme.

La résorption de ces points noirs est inscrite au deuxième plan de gestion de la Réserve dans le cadre de l'objectif à long terme de conservation du caractère naturel de la Réserve, notamment par la libre évolution de la forêt et le développement de grands arbres propices à la nidification de certaines espèces de rapaces (Circaète Jean le Blanc, Bondrée apivore).

Par ailleurs, l'enlèvement de ces cabanes constitue un enjeu majeur en termes de prévention du bivouac sauvage dans la Réserve dans la mesure où ces constructions représentent des points potentiels de fixation de visiteurs. La question de la sécurité est également à mettre en évidence : risque de feu sous couvert forestier, risque de chute de matériaux, ...

Le SGGA a localisé ces points noirs et engagé un travail d'identification des propriétaires, de négociations foncières en lien avec le Conseil Général de l'Ardèche au titre de sa politique relative aux Espaces Naturels Sensibles et du droit de préemption qui lui est associé.

La Cabane sur pilotis dite « en face de Gaud » sur la commune de Labastide de Virac se situe sur une parcelle privée enclavée dans un grand tènement communal. Elle se situe à hauteur du bivouac de Gaud (situé sur l'autre rive), au fond des Gorges sous couvert boisé, à quelques mètres en surplomb du sentier de randonnée très fréquenté intitulé « amont des Gorges » balisé et entretenu par le SGGA.

Il s'agit d'une construction sur pilotis, recouverte de plaques qui se trouve dans un état de délabrement avancé faisant courir des risques aux randonneurs passant à proximité (risques d'effondrement de la structure par rupture des pilotis, risque d'envoi des matériaux sur le sentier, ...).

Les objectifs de cette action sont de:



- résorber l'un des « points noirs » de la Réserve Naturelle Nationale,
- contribuer à la reconquête du caractère naturel de la Réserve,
- supprimer une construction à risque,
- mettre en œuvre une opération à titre d'exemple dans la perspective du traitement futur d'autres points noirs,
- sensibiliser les propriétaires privés à la nécessité de se mettre en conformité avec la réglementation.

Réalisations

Le SGGA a dans un premier temps accompagné la commune de Labastide de Virac dans la mise en œuvre d'une procédure de péril imminent : recherches cadastrales et tentatives de négociations avec le propriétaire, mobilisation du Tribunal Administratif (par la commune), expertise (par un cabinet d'expert), prise d'arrêté de péril par la commune le 20 octobre 2011.

Une opération de démolition et évacuation a été réalisée en mars 2012 :

- Intervention in situ (démontage, regroupement des matériaux, ...) pendant une semaine par l'association d'insertion ECATE,
- Transport en rive gauche par barque vers la plage de Gaud pour évacuation en tri sélectif par les agents du SGGA (une journée d'intervention des bateliers de l'Ardèche).

Au total ceci a représenté **30 heures** d'intervention des agents du SGGA.

Evaluation

Cette opération a été largement médiatisée, ce qui a permis de faire savoir sur le territoire que le SGGA et ses partenaires (notamment le Conseil Général de l'Ardèche dans le cadre de sa politique ENS) souhaitent intervenir pour résorber petit à petit les points noirs de la Réserve.

Elle pourra servir d'exemple dans la conduite de prochaines négociations avec des propriétaires privés sur d'autres sites.

C / Conservation du patrimoine culturel

1 – La Maladrerie des Templiers



Objectifs

Les ruines du site dit de « La Maladrerie des Templiers » datées du XI-XIII^{ème} siècle se situent au cœur d'un méandre prononcé des Gorges de l'Ardèche, en rive droite, face au cirque de la Madeleine, dans le Département du Gard, sur la commune d'Aiguèze mais c'est la commune de Le Garn qui en est propriétaire.

Il constitue l'un des sites patrimoniaux majeurs de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche.

Suite à la campagne de consolidation conduite à la fin des années 1990, une opération archéologique ambitieuse a été relancée dès 2011 pour tenter d'apporter des réponses scientifiques aux nombreuses questions non élucidées sur l'histoire du site avec les objectifs suivants :

- améliorer la connaissance du patrimoine bâti de la Réserve et en particulier du site de la Maladrerie,
- apporter des réponses scientifiques aux questions historiques liées au site et de ce fait couper court aux rumeurs et affabulations qui sont à l'origine des fouilles sauvages,
- disposer d'une base de connaissances permettant d'engager ultérieurement des actions de valorisation du site in situ (signalétique adaptée sur place et au niveau du belvédère) ou sous forme d'édition,
- disposer de références solides permettant d'engager ultérieurement de nouvelles phases de travaux de consolidation.



Réalisations

L'opération archéologique s'est déroulée du 26 mars au 28 avril 2012. Quatorze étudiants ont participé à ce chantier. Une quinzaine de bénévoles du monde associatif sont aussi venus ponctuellement participer.

L'équipe technique du SGGA a participé en amont de l'opération au nettoyage du site, à la réparation de la cabane de chantier, à l'acheminement du matériel ; durant le mois d'avril à l'organisation de la signalétique et des visites de chantiers (notamment par les médias) ; puis après la campagne de fouille, à l'évacuation du matériel et à la sécurisation du site, avec l'appui d'une partie de l'équipe technique ENS du Conseil Général du Gard et des Bateliers de l'Ardèche. Ceci représente l'équivalent de 13 jours agent pour le SGGA, soit **une centaine d'heures**.

Deux journées « portes ouvertes » du chantier de fouilles se sont déroulées les 10 et 21 avril, mobilisant plus de 130 personnes au total (**30 heures agents animation**).

Evaluation

Les premiers résultats scientifiques sont nombreux et permettent de renouveler complètement la documentation sur ce site chargé d'une lourde et vieille historiographie tournée autour de la présence des Templiers. C'est toute la physionomie du site qui a été revisitée avec la mise en évidence d'une chronologie relative complexe.



L'étude du bâti a permis notamment de mettre en évidence deux états de construction pour l'église, qui jusque là était identifiée à un édifice homogène de tradition romane. L'un des faits les plus remarquables est la présence d'un bâtiment existant avant la mise en place de ce lieu de culte. Ce bâtiment semi-rupestre a révélé la présence d'une installation agricole celle d'un pressoir.



Onze monnaies féodales et trois royales ont été mises au jour couvrant un champ chronologique entre le XIe et le début

du XIVe siècle. Un cimetière a été mis au jour, dans l'espace central du site. La localisation de ce lieu funéraire, au dessus de la grande citerne centrale, interpelle et pose le problème de l'utilisation de celle-ci.

Une nouvelle campagne est prévue pour 2013 de manière à apporter des réponses aux nombreuses questions encore en suspens.

2 – Surveillance des sites archéologiques et du « petit patrimoine » (SGGA)

Objectifs

La conservation du patrimoine culturel (sites archéologiques et "petit patrimoine") est un des objectifs du deuxième plan de gestion de la RNNGA. La surveillance régulière des sites sensibles est un des moyens dont dispose le gestionnaire pour y parvenir.

Pour 2011, afin d'inscrire ces démarches dans un cadre plus formel de prospection-inventaire pour la carte archéologique, le SGGA a sollicité auprès des services Régional des Affaires Culturelles Languedoc Roussillon, une autorisation de prospection sur les parties des communes de Le Garn et Aiguèze (département du Gard) territorialement concernées par la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche.

Cette demande s'inscrit dans le cadre d'un projet d'approfondissement des connaissances du patrimoine sous-terrain de la rive gardoise de la Réserve confié à deux agents du Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche.



Réalisations

Deux agents du SGGA, dont un garde technicien, ont effectué en période hivernale et à l'automne près de **160 heures** de suivi, de surveillance et d'inventaire de cavités d'intérêt archéologique et de sites reconnus d'intérêt patrimonial, en particulier sur la rive droite de la RNNGA.

Quand les conditions topographiques le permettent, un relevé GPS est réalisé et le report sur carte (SIG) est systématiquement effectué. Un agent du SGGA a également les compétences requises pour réaliser les plans topographiques.

Les objets nouvellement découverts sont remis au Musée de la préhistoire d'Ornac après accord de la DRAC concernée.

Une dizaine de journées de visite de grottes, situées pour la plupart d'entre elles, sur la rive droite (Aiguèze - Le Garn), a été organisée, durant l'hiver et l'automne 2012 par le SGGA, avec la collaboration de P.Galant (DRAC LR), de M.Philippe (Conseil scientifique de la RNNGA), de Guillaume Boccaccio (Musée de pont St Esprit), de Françoise Prudhome et de Robin Furestier (Musée de la Préhistoire d'Ornac). Une première journée a été consacrée à la topographie du site de « Dona Vierna » (Saint-Marcel d'Ardèche).

Evaluation



Le travail de surveillance implique la présence régulière et obligatoire d'un garde de la RNNGA. Il permet de renforcer la protection des sites les plus sensibles mais plus globalement de la Réserve Naturelle. Il améliore également la connaissance du site et permet de nouvelles découvertes : vases de la préhistoire, ossements d'ours, de bouquetin.

Dans le cadre du programme de prospection inventaire, dans un premier temps, le SGGA a souhaité s'intéresser plus particulièrement à la partie gardoise des Gorges de l'Ardèche qui est très riche en gisements et relativement peu connue.

Les travaux ont été conduits tout au long de l'année par le garde technicien, référent Archéologie, appuyé dans cette mission par un agent technique du SGGA. Des bénévoles et scientifiques ont également été associés : Michel Raimbault et Michel Philippe, tous deux membres du conseil scientifique de la Réserve.

L'année 2012 a été dédiée à plusieurs secteurs situés sur la commune d'Aiguèze et du Garn :

- Aiguèze : le Baou de la sello, la grotte des faux monnayeurs, les grottes Mélina et du faux bouquetin,

- Le Garn : le baume Traucade et l'ensemble des cavités qui lui font suite.

A noter également, la découverte dans le lit de la rivière, en amont du Ranc pointu, d'anciens ancrages de poutres révélant l'existence d'une pêcherie, dont on trouve trace dans un écrit de 1228.

L'intérêt de ces cavités est manifeste de par leur occupation par les hommes préhistoriques (Néolithique, Magdalénien, Solutréen) et par la faune de grands vertébrés pléistocènes, en particulier l'ours des cavernes, mais aussi bouquetin et renne. Les divers matériaux trouvés en surface attestent de la richesse archéologique et de la fragilité des lieux visités. Pour en améliorer la surveillance et la protection nous associons à nos prospections R. Raymond de l'ONF Gard (Aiguèze et Le Garn) mais également F. Gouel de la police rurale (Aiguèze et Saint-Martin d'Ardèche).

Il est absolument nécessaire de réaliser la topographie et la localisation précise de ces différents sites, dont certains ont été visités à la fin du XIX siècle par le Docteur Raymond avant d'être étudiés dans les années soixante par R Gilles.

Ce travail de mise en cohérence des différentes actions et mesures de gestion en faveur de la conservation du patrimoine archéologique, dans la Réserve Naturelle, se poursuit, au-delà de cet espace protégé, avec l'ensemble des acteurs et structures intervenants sur le territoire des Gorges de l'Ardèche : Musée de la Préhistoire d'Ornac, Grotte Chauvet...

D/ Maîtrise de la fréquentation touristique et sportive

Objectifs

Depuis la création de la Réserve Naturelle, le bivouac sauvage est interdit, le camping étant autorisé seulement sur les campings déjà existants et les aires de bivouac de Gaud et Gournier.

Propriétés du Conseil Général de l'Ardèche, ces aires de bivouac sont gérées par le Syndicat pour faire respecter le décret ministériel de création qui fixe normalement la fréquentation à



250 places par site et par nuit.

Les aires de bivouac de Gaud et Gournier prévues au Décret de création de la Réserve Naturelle sont utilisées par le gestionnaire comme un lieu d'accueil et d'information, mais également comme outil de dissuasion par rapport à la pratique du bivouac sauvage.

Depuis l'année 2000, et suite à un vote unanime du Comité Consultatif de la réserve, une politique volontaire et courageuse a été mise en œuvre afin de réduire la fréquentation excessive des aires de bivouac les samedis soirs de juin et juillet, tout en veillant à ne pas favoriser une recrudescence du bivouac sauvage.

Ainsi, en accord avec la Préfecture de l'Ardèche, la fréquentation journalière des deux aires de bivouac a été progressivement réduite jusqu'à parvenir en 2007 à un seuil de 250 personnes/soir /bivouac, sauf 15 soirées de forte fréquentation, avec 500 personnes/soir/bivouac. Le dépassement de ce seuil est rendu impossible grâce à un système de réservation informatique et la vente directe de l'ensemble des tickets par le seul gestionnaire.

Depuis 2008, le SGGA a souhaité procéder à une majoration importante des tarifs des bivouacs, notamment pour les soirées « rouges » et les samedis soirs pour éviter les pics de fréquentation durant ces périodes.

Le tarif du « ticket majoré » (pris directement sur le bivouac) joue désormais un véritable rôle de « verbalisation » pour les personnes n'ayant pas préalablement réservé.

Le 1er juin 2010 un **arrêté préfectoral interdisant la détention d'alcool** à des fins de consommation sur les bivouacs et le Domaine Public Fluvial a été pris. Le SGGA a accompagné cet arrêté par la mise en place d'un service de sécurité les samedis soirs à forte fréquentation sur les 2 bivouacs.

Réalisations

Les chiffres ci-dessous nécessitent forcément des commentaires et des analyses plus fins, toutefois des comparatifs sont effectués avec les années précédentes pour observer les évolutions.

En termes de fonctionnement

La gestion des bivouacs a été assurée en 2012 comme en 2011 et 2010 à la fois par le personnel permanent du SGGA (un salarié référent pour les 2 bivouacs, recentrage de l'intervention des gardes sur les samedis soirs et mobilisation plus importante dans la RNNGA, hors bivouacs, durant la journée, tour de rôle de l'équipe administrative), deux personnes en contrat CAE et par du personnel saisonnier.

Concernant les saisonniers, 2 équipes ont été constituées :

- une équipe d'accueil (1 personne en journée et 2 à minima le soir)
- une équipe d'entretien (voir plus loin).

Un profil de chacun de ces postes a été établi ainsi qu'une fiche de procédure permettant de préciser les conditions et modalités des missions.

Cela a représenté **12 saisonniers** embauchés et 1 personne en service civique, sur des périodes allant de 1 à 6 mois, dont 2 CAE de 6 mois à 1 an, soit l'équivalent de **38 mois équivalent temps plein** (contre 51 en 2011).

Les saisonniers ont bénéficié en mai 2012 de deux journées de formation avec d'une part une mise à niveau « premiers secours » avec les pompiers et d'autre part une présentation de la Réserve et une découverte de terrain.

Une réunion avec les loueurs a également été organisée en début de saison afin de présenter le fonctionnement des bivouacs (notamment le nouvel arrêté sur l'alcool), de la centrale de réservation ainsi que la Réserve. Les principaux Tours Opérateurs ont été rencontrés individuellement (formation des encadrants de la société PGL par les agents du SGGA).

Fréquentation des bivouacs de Gaud et Gournier 2012 (Tickets relevés sur bivouacs)

| Mois | Gaud 2012 | Gournier 2012 | Total 2012 |
|--------------|---------------|------------------|---|
| Avril | 33 | 570 | 603 |
| Mai | 1 175 | 3 625 | 4 800 |
| Juin | 3 337 | 6 095 | 9 432 |
| Juillet | 4 760 | 6 399 | 11 159 |
| Août | 4 184 | 7 031 | 11 215 |
| Septembre | 707 | 1 820 | 2 527 |
| TOTAL | 14 196 | 25 540 | 39 736 (41 084 en 2011) dont 1447 gratuits |

Dont 145 tickets majorés (170 en 2011, 233 en 2010).
Dont 1 à 6 % de randonneurs (selon les mois).

Comparatif années précédentes

| | Gaud | Gournier | Total |
|-------------|--------|----------|---------------|
| 2007 | 16 420 | 26 865 | 43 285 |
| 2008 | 17 020 | 22 967 | 39 987 |
| 2009 | 19 000 | 26 708 | 46 617 |
| 2010 | 13 951 | 24 310 | 38 261 |
| 2011 | 15 464 | 25 620 | 41 084 |
| 2012 | 14 196 | 25 540 | 39 736 |

Fréquentation de la Route Touristique entre le 1^{er} mai et le 30 septembre 2012 (Châmes - Ranc Pointu / source CG07)

- 741 459 véhicules pour le comptage Vallon Pont d'Arc
- 241 283 véhicules pour le comptage Ranc Pointu

Evaluation

Pour 2012, la fréquentation a été un peu moins importante qu'en 2011. De manière générale on constate une diminution de la fréquentation globale des Gorges de l'Ardèche en canoë kayak (environ moins 10% par an ces dernières années) due principalement à la diminution de la descente en 1 jour alors que dans le même temps la « mini descente » en amont de la Réserve prend de plus en plus d'ampleur.

La part des réservations par internet représente 50 % (49% en 2011), celle des réservations à la base de Vallon Pont d'Arc : 44 % (contre 60/ en 2011) et celle de St Martin d'Ardèche : 6 % (équivalent à 2011).

Comme en 2011 et 2010, on note également une baisse régulière du nombre de tickets majorés ce qui confirme que l'obligation de réserver avant le départ est mieux connue et respectée.

Concernant l'arrêté sur la consommation d'alcool, le SGGA a maintenu, le dispositif mis en place depuis 2009, et a très largement communiqué auprès de public afin d'enclencher une modification en profondeur de l'image de la « descente des Gorges ».

Il apparaît que cette pratique n'a pas été radicalement stoppée mais les personnes se sont montrées globalement plus raisonnables et plus conscientes du dérangement causé par certains comportements ; les débordements ont été beaucoup plus rares que les années précédentes. Pourtant l'alcool est toujours très présent avec des situations (début de saison et fin de saison) proches des débordements d'avant 2009. Des opérations de contrôle, plus fréquentes mais également avant le mois de juillet et durant le mois de septembre avec la présence des gendarmes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des clients devraient contribuer à limiter plus fortement le risque de débordement de début et fin de saison.

2 – Gestion des déchets (bivouacs, RTGA et rivière) (SGGA)

Objectifs

Les paysages somptueux des gorges de l'Ardèche sont reconnus par tous, bien au-delà des frontières de l'hexagone. Toutefois, le nombre important de visiteurs de ce site apporte inévitablement certaines nuisances qu'il faut prendre en compte dans la gestion quotidienne de la Réserve Naturelle.

La collecte et l'évacuation des déchets déposés ou « oubliés » par les visiteurs sur les plages, le long de certains sentiers ou sur les belvédères de la route touristique nécessitent, sur certaines saisons, une mobilisation quasi-journalière pour tendre à maintenir ce site le plus propre possible.

Des agents sillonnent donc la Réserve et le linéaire de la rivière pour collecter ces déchets et les évacuer. Cette collecte s'effectue en canoë ou en barque sur l'eau, mais également en véhicule quand les lieux sont accessibles.

La route touristique, à partir du Pont d'Arc, fait l'objet d'un nettoyage régulier, en particulier les belvédères, du belvédère du Serre de Tourre jusqu'à celui du Ranc pointu, et ce de janvier jusqu'à décembre.

Réalisations

Les aires de bivouacs de Gaud et de Gournier où 39 736 personnes ont séjourné une nuit en 2012 (mais qui accueillent aussi régulièrement des visiteurs « de passage » en journée), demeurent forcément le 1^{er} gisement de déchets. La collecte sélective a été mise en place en 2007, pour trier le verre et les emballages des déchets classiques, ce qui permet de réduire le tonnage traité en décharge.

Ces déchets récupérés sont ensuite acheminés par les agents du SGGA (équipe « Entretien ») en véhicules 4X4 vers le quai de transfert de Saint-Remèze. Depuis 2010, la collecte des ordures ménagères est réalisée par la Société COVED, prestation facturée au SGGA.

Dans le cadre d'une convention conclue avec la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges qui a pris la compétence déchets, cet E.P.C.I. assure le transfert puis le traitement du verre et emballages. Cette prestation est donc refacturée au SGGA. Jusqu'en 2009 la collecte et le traitement des OM était également assuré par la Communauté de communes.

Tableau comparatif « Collecte et traitement des déchets : bivouacs de Gaud et Gournier, Route Touristique des Gorges de l'Ardèche et rivière »

| Année | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 |
|--|---------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Ordures ménagères (OM) | <i>Tonnage réel</i> 22,67 T | <i>Tonnage réel</i> 20,71 T | <i>Tonnage réel</i> 18,23 T | <i>estimation</i> 22,95 T | <i>estimation</i> 21,25 T |
| Verre* | 3,5 T | Absence de données | 5,6 T | 6 T | 6 T |
| Emballages | 0,62 T | 0,68 T | 0,78 T | 1,2 T | 1,2 T |
| Coût Verre | 34,19 € | Absence de données | 37,62 € | 79,02 | 85,62 € |
| Coût maintenance bacs OM et collecte emballages (DRAGA) | 562,97 € | 550,37 € | 261,19 € | 3975,30 (dont collecte OM) | 4 914,50 € (dont collecte OM) |
| Coût collecte et traitement OM (COVED) | 4 505,97 | 4 173,67 € | 4 041,74 € | 1 677,42 € (hors collecte OM) | 1 422,26 € (hors collecte OM) |
| Total (facturé au SGGA) | 5 103,13 | 4 724,04 € | 4 302,93 € | 5 731,74 € | 6 422,38 € |

Nettoyage Route Touristique des Gorges de l'Ardèche (janvier à décembre)



Dans le cadre de la nouvelle organisation de la gestion des bivouacs, le SGGA a souhaité mettre en place deux équipes de saisonniers : « Accueil bivouacs » et « Entretien ».

L'équipe « Entretien » composée de 2 à 3 saisonniers a pour mission de nettoyer les sanitaires des deux bivouacs, elle a eu comme autre mission le nettoyage de la RTGA et des belvédères, depuis l'amont du Pont d'Arc :

- D'avril à septembre : quotidiennement du Pont d'Arc au bivouac de Gournier et 2 à 3 fois par semaine de Gournier au Ranc pointu (en moyenne : 3h/agent),
- De septembre à décembre : intervention des

agents du SGGA 1 à 2 fois par semaine (3h/agent) en fonction de la fréquentation touristique.

Total d'heures réalisées: plus de 850 **heures** de nettoyage – ramassage des déchets

Quantité : plusieurs tonnes (estimation) d'ordures ménagères récoltées avec emballages plastiques, bouteilles en verre, ... et encombrants (pneus...).

Nettoyage Rivière

Le nettoyage de la rivière dans la RNNGA mobilise pour chaque opération au minimum 2 agents (ou saisonniers) du SGGA. Une partie ou la totalité des Gorges sont nettoyées essentiellement durant la saison estivale. Cette année c'est au minimum une fois par semaine que les agents du SGGA ont effectués le nettoyage des Gorges sur les secteurs les plus fréquentés par les touristes.

Le SGGA a organisé également 1 opération particulière de nettoyage de la rivière et ses berges, du hameau de Châmes à Sauze (St Martin d'Ardèche) : en avril 2012, sur 2 jours. Elle a mobilisé l'ensemble de l'équipe du syndicat avec la participation des professionnels : Claude Mialon, la Base Nautique du Pont d'Arc, Canoë Service, PGL, Salomon-Ruoms, la Base du Cros, les Blachas, le club du VPA, les élèves de Pont Brillant et de nombreux bénévoles, stagiaires.



Enfin, pour la quatrième année consécutive l'APESS, l'association des riverains du hameau de Sauze, la mairie de Saint-Martin d'Ardèche et le SGGA ont organisé au mois d'août le nettoyage des berges de l'Ardèche, de Sauze au lieu dit de Louby.



Total d'heures réalisées en 2012: **400 heures** de nettoyage et ramassage en canoë, en barque et à pied.

Quantités estimées : plus de 2,5 tonnes (pneus, canoës, verre, plastiques...).

Evaluation

Si le coût de la collecte et du traitement des déchets des deux bivouacs, de la RTGA et des berges de la rivière Ardèche n'est pas négligeable pour le SGGA, ce travail réalisé par les agents, en partenariat avec la commune de Saint-Remèze et la Communauté de Communes du « Rhône aux Gorges de l'Ardèche », demeure indispensable pour la protection du site. Il l'est également pour l'image de la RNNGA et du territoire du syndicat.

Le traitement des OM des deux bivouacs et celle de la RTGA, a été confié à un prestataire. Le transfert des OM à partir d'un local situé à côté de la déchetterie de St Remèze après accord des services administratifs concernés, a permis de connaître plus précisément le tonnage d'OM collectées par le SGGA basé jusqu'en 2009 sur une estimation.

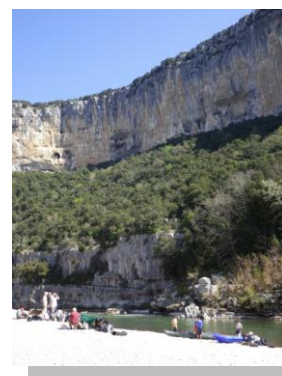
Un effort supplémentaire a été fourni par le SGGA concernant le nettoyage de la rivière, en particulier après la période estivale, dès la fermeture des bivouacs, en partenariat avec les labellisés, les pompiers et de quelques représentants de loueurs de canoës.

3 - Stage de labellisation (SGGA)

Objectifs

Destinée aux Brevets d'Etat volontaires, cette formation s'intègre dans la démarche de labellisation mise en place par le Syndicat : valoriser les professionnels des sports de nature respectant le milieu naturel et sensibilisant leurs clients, promouvoir l'éducation à l'environnement par le biais des activités sportives pratiquées sur le territoire des Gorges de l'Ardèche.

Depuis 2011, une vingtaine de moniteurs labellisés, partenaires du SGGA, favorisent la préservation des espaces naturels protégés et le développement local durable.



Réalisations

Dans le cadre du « Label Nature Gorges de l'Ardèche », le SGGA a organisé deux temps forts de formation durant l'année 2012 :

- Une conférence proposée par Gilbert Cochet en soirée le 27 février ; destinée prioritairement aux nouveaux labellisés, elle a touché une dizaine d'entre eux qui ont pu échanger pendant plusieurs heures avec le Président du Conseil Scientifique sur la biodiversité dans la Réserve, les questions de gestion de l'eau, etc.

- Le 22 mars une journée dédiée à la thématique de l'occupation humaine dans les Gorges à travers les âges avec le matin une conférence de Michel Raimbault, membre du Conseil Scientifique, et l'après-midi une visite du site de la Maladrerie des Templier en présence de Nicolas Clément, Archéologue ; plus d'une vingtaine de labellisés et de candidats au label étaient présents.

Cette formation a mobilisé 2 membres du conseil scientifique de la Réserve ainsi qu'un intervenant. Elle a représenté **30 heures** de travail pour les agents du SGGA.

Evaluation

En 2012 une vingtaine de moniteurs titulaires de Brevets d'Etat ont participé aux formations proposées par le SGGA. Par ailleurs, certains de ces moniteurs ont participé à d'autres opérations proposées par le SGGA dans d'autres cadres, manifestant ainsi leur intérêt pour les activités du gestionnaire de la Réserve : conférence sur les ongulés sauvages, Assises de l'Education à l'Environnement au Château de Gaud en octobre, ...

4 - Renouveau de la Convention Escalade « Gorges de l'Ardèche » (SGGA-CDFFME)

Objectifs

La pratique de l'escalade dans la RNNGA est régie par le règlement intérieur de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche (Arrêté inter préfectoral « Dispositions relatives à la pratique de l'escalade des falaises » Articles 8 et 9) conformément au Décret n° 80-27 du 14 janvier 1980 (Article 13 - 3°). La pratique de l'escalade est autorisée uniquement sur les sites mentionnés dans la convention.



Depuis 2005, la pratique de l'escalade dans la RNNGA fait l'objet d'une convention signée entre le SGGA et le Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade. Elle précise les zones ouvertes à la pratique de l'escalade (16 sites autorisés), les différentes pratiques (formes, équipements, règles d'ouverture d'itinéraires), la gestion des différentes zones autorisées, l'information des pratiquants et le suivi écologique et scientifique de l'évolution de la paroi des zones grimpées.

Depuis 2009, les signataires de la convention se sont engagés à la renouveler pour différentes raisons : retours d'expérience, nouvelles pratiques, évolution des enjeux environnementaux, exigence du CG07 d'un conventionnement (propriétaire-CDFFME) préalable à toute inscription au PDESI...

La RNNGA étant située dans l'ENS des Gorges de l'Ardèche, il est apparu nécessaire d'harmoniser la convention escalade RNNGA 2005 avec le plan d'escalade du site ENS et Natura 2000 du Bois de Païolive et des Gorges du Chassezac (CG07, CD FFME, FRAPNA, LPO et professionnels des activités de pleine nature).

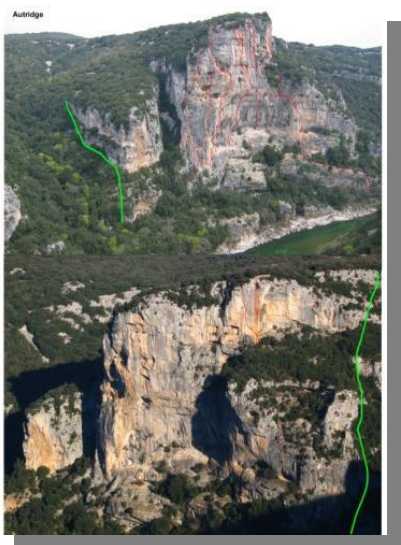
Le périmètre retenu pour cette nouvelle convention « Gorges de l'Ardèche » est défini par :

- la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche,
- le site classé du Pont d'Arc,
- l'Espace Naturel Sensible (ENS) des Gorges de l'Ardèche,
- site Natura 2000 Dent de Rez et Gorges de l'Ardèche.

La convention escalade « Gorges de l'Ardèche » sera complétée par un schéma d'organisation qui lui sera annexé. Il précise les zones ouvertes à la pratique de l'escalade ainsi que les éventuelles mesures conservatoires, règles d'utilisation et prescriptions spécifiques à chaque site. Le schéma d'organisation est établi sur un Système d'Information Géographique associant géolocalisation à une base de données collectant :

- des éléments naturalistes,
- des descriptifs des itinéraires et/ou des sites d'escalade,
- des informations foncières,
- des mesures conservatoires et prescriptions spécifiques au site.

Réalisations



En 2012, le SGGA et le CDFME ont travaillé à l'élaboration de la nouvelle convention escalade « Gorges de l'Ardèche » avec :

- présentation du projet de convention escalade « Gorges de l'Ardèche » aux membres du Conseil Scientifique de la RNNGA (27 février 2012 - Saint-Remèze),
- approbation de la convention escalade « Gorges de l'Ardèche » par le Comité Syndical du SGGA (18 octobre 2012 - Le Garn)
- plusieurs interventions des agents du SGGA sur la pratique de l'escalade dans les Gorges de l'Ardèche et le renouvellement de la convention durant les formations du CREPS de Vallon Pont d'Arc destinées aux futurs professionnels et encadrants techniques de cette pratique.

Ce sont près de **35 heures** de travail réalisées par le conservateur et le garde technicien, référent escalade du SGGA : réunions techniques, entretiens téléphoniques avec l'administrateur référent du CDFME, rédaction de plusieurs versions de la future convention et de son schéma d'escalade (document technique)...

Evaluation

Il reste à finaliser le Schéma d'organisation de la pratique de l'Escalade dans « les Gorges de l'Ardèche ».

Le Comité de gestion (SGGA-CDFME), chargé d'élaborer ce schéma, d'en rédiger les modifications par le biais d'avenants ainsi que d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place, se réunira en début d'année 2013 afin de le finaliser.

Il s'entourera, notamment, de l'avis consultatif de plusieurs partenaires et structures concernées :

- le Conseil Scientifique de la RNNGA et du site N2000,
- la Ligue pour la Protection des Oiseaux Rhône-Alpes (LPO RA) et la Ligue pour la Protection des Oiseaux Ardèche (LPO 07),
- la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA),
- le Conseil Général de l'Ardèche, pour l'ENS,
- le Conseil Général du Gard,
- l'Etat (DREAL, DDT),
- le secrétariat technique de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatif aux sports de nature,
- un représentant des professionnels membres de l'association « Pro Sports nature Ardèche »,
- autres experts (DRAC,...)

La nouvelle convention Escalade « Gorges de l'Ardèche » devrait être signée par le SGGA et les CDFME 07 et 30 au cours du premier trimestre 2013.

5 – Projet de convention Spéléologie « Gorges de l'Ardèche » (SGGA-CDS)

Objectifs

La pratique de la Spéléologie dans la RNNGA est régie par le règlement intérieur de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche (Arrêté inter préfectoral – « Dispositions concernant l'accès aux grottes et cavités non aménagées » Articles 5, 6 et 7) conformément au Décret n° 80-27 du 14 janvier (Article 13 - 3°).

Elle est autorisée dans la RNNGA, mais certaines cavités présentant un intérêt particulier pour la conservation de la faune, du patrimoine géologique ou des vestiges archéologiques font l'objet de restriction partielle ou totale.

L'accès aux cavités par les falaises doit faire l'objet d'une déclaration au gestionnaire qui consultera l'avis du Conseil Scientifique de la Réserve Naturelle.



Des conventions spécifiques (réseau Mambo, Paris-Aiguille) ont été signées entre le CDS, les propriétaires privés et le SGGA concrétisant l'engagement des signataires dans une démarche volontaire de concertation, de confiance et d'échanges entre les acteurs sportifs, économiques et environnementaux.

Et, depuis 2011, le SGGA et le CDS se sont engagés dans l'élaboration d'un projet de convention Spéléologie « Gorges de l'Ardèche » compte tenu :

- de l'intérêt exceptionnel des Gorges de l'Ardèche pour la pratique de la spéléologie, sous toutes ses formes,
- de la grande sensibilité du monde souterrain et la nécessité d'intégrer leurs évolutions à la gestion de la pratique dans les Gorges de l'Ardèche afin d'anticiper toute atteinte ou nuisance à l'environnement,
- du rôle majeur que jouent les spéléologues dans l'amélioration des connaissances scientifiques du patrimoine souterrain,
- du partenariat actif et constructif entre le CDS 07 et le gestionnaire de la RNNGA.

La convention spéléologie « Gorges de l'Ardèche » a comme périmètre :

- la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche,
- le site classé du Pont d'Arc,
- l'Espace Naturel Sensible (ENS) des Gorges de l'Ardèche,
- le site Natura 2000 Dent de Rez et Gorges de l'Ardèche.

Elle a pour objet de définir les principes et règles générales d'organisation de la pratique de la spéléologie dans le périmètre prédéfini. Elle vise à organiser une pratique équilibrée, durable et responsable de la spéléologie, satisfaisante pour les spéléologues et non préjudiciable au patrimoine naturel et historique exceptionnel des Gorges de l'Ardèche.

La convention spéléologie « Gorges de l'Ardèche » sera complétée par un schéma d'organisation qui lui sera annexé. Il a vocation à définir les modalités techniques d'utilisation du milieu souterrain à des fins de spéléologie et en fonction des différentes pratiques : loisirs et formation, prospections et explorations scientifiques, cavités règlementées.

Réalisations



En 2012, le SGGA et le CDS ont travaillé à l'élaboration de la nouvelle convention spéléologie « Gorges de l'Ardèche » :

- information sur l'élaboration du projet de convention spéléologie « Gorges de l'Ardèche » auprès des membres du Conseil scientifique de la RNNGA et des élus du Comité syndical du SGGA,
- plusieurs interventions des agents du SGGA sur la pratique de la spéléologie dans les Gorges de l'Ardèche et le projet de convention durant les formations du CREPS de Vallon Pont d'Arc destinées aux futurs professionnels et encadrants techniques de cette pratique.

Ce sont près de **20 heures** de travail réalisées par le conservateur et le garde technicien, référent spéléologie du SGGA : réunions techniques, entretiens téléphoniques avec l'administrateur référent du CDS, rédaction de plusieurs versions de la future convention.

Evaluation

Il reste aux futurs signataires (SGGA-CDS 07 et 30) à finaliser la convention Spéléologie « Gorges de l'Ardèche » et le schéma d'organisation de la pratique de la spéléologie dans les Gorges de l'Ardèche. Il précisera notamment le découpage géographique des prospections et des explorations scientifiques spéléologiques ainsi que les éventuelles mesures conservatoires, les règles d'utilisation et prescriptions spécifiques à chaque cavité. Le schéma d'organisation sera établi sur un Système d'Information Géographique associant géolocalisation à une base de données, s'appuyant notamment sur les bases de données du CDS et du SGGA :

- éléments naturalistes,
- caractéristiques des cavités et réseaux, topographie, balisage,....,
- informations foncières,
- mesures conservatoires et prescriptions spécifiques au site : période(s) d'équipement, période(s) d'interdiction temporaire...

Le schéma d'organisation intégrera également les préconisations de la FFS en termes d'équipement des cavités



E / Information, Animation et Communication

1 – Animations pédagogiques (SGGA)



Objectifs

Depuis plusieurs années, le SGGA s'est engagé dans une politique volontariste pour développer l'animation dans la Réserve en faveur des scolaires et des adultes. Le recrutement d'un deuxième animateur titulaire du Brevet d'Etat d'accompagnateur en Moyenne Montagne et l'agrément obtenu de l'Education Nationale pour ces deux agents permettent de renforcer ces activités de sensibilisation. L'encadrement constitue un moyen particulièrement efficace pour responsabiliser les visiteurs de la Réserve au respect de ce site.

Sur le bivouac de Gaud, le site pédagogique allie salle de classe équipée (ancien château) et accueil en séjours courts sous tentes collectives réservées aux scolaires. Le temps consacré à l'animation augmente avec les années, mais c'est une volonté forte du gestionnaire d'informer au plus tôt les enfants sur les richesses faunistiques, floristiques, paysagères de ce site. La plupart des classes concernées sont issues d'écoles primaires de l'Ardèche, du Gard ou de la Drôme. Nuls doutes que la plupart de ces enfants reviendront dans la Réserve prochainement ou dans quelques années. Le message fort pour le respect de ces richesses et de ces lieux devrait pouvoir influencer sur un comportement différent dans les années à venir, respect de l'environnement dans ce milieu, mais aussi ailleurs.

Réalisations

Accueil des scolaires

Le SGGA a accueilli 50 classes et 1106 élèves + 10 classes/200 élèves pour la journée USEP à St Remèze soit 1306 élèves, dont :

- 12 séjours de deux jours (8 classes de primaire, 8 classes de collège, 2 classes de Lycée),
- 14 animations d'une journée (8 classes de du primaire, 2 classes collège, 3 formation adultes + journée USEP (200 élèves, 10 classes),
- 12 demis journées : 8 classes de primaires, 4 classes de collège, 1 classes de lycée (CAP), 1 classe BTS GPN),
- 4 séjours de 3 jours : 4 classes de primaire, 4 classes de collège.



Animations scientifiques spécialisées et formations :

- 6 journées (CREPS et l'Afrat) soit 23 stagiaires,
- 1 journée Eductour avec 21 professionnels tourisme,
- 8.5 journées randonnées UNRPA de Vallon Pont d'Arc, MJC, ATEN.), soient 173 participants.

Animations et randonnées pour public estival avec les partenaires et campings :

- association Le Mât (L'Echappée / séjour itinérant pour adolescents),
- Office de Tourisme de St Martin d'Ardèche,
- Office de Tourisme de Vallon Pont d'Arc,
- Cité de la Préhistoire d'Orgnac L'Aven,
- CERP (Chemin de Cro Magnon),
- 4 campings (principalement Saint-Remèze et Saint-Martin d'Ardèche),
- Participation au festivals Mômes et Merveilles Vallon-Pont-d'Arc,
- Maison de la Réserve/Grotte de la Madeleine,
- Maraudage dans le site classé du Pont d'Arc et présence de saisonnier dans les navettes estivales.

Animations Grand public



14 animations ont été proposées sur les communes du SGGA, avec ses partenaires, d'avril à décembre 2012, dont :

- Le Garn : « Randonnée, visite chantier et conférence sur la Maladrerie Templier » (280 personnes)
- Issirac : « Histoire de Calcaire » (30 personnes),
- Aiguèze : « Randonnée découverte de la garrigue » (20 personnes),
- Bidon : « Balade Chauves Souris » (30 personnes),
- Vallon pont d'Arc : Mon Pays ma fête »,
- Gorges de l'Ardèche : « Découverte du chant des oiseaux » (9 personnes),

- Gras : le site de hauteur de la Dent de Rez (20 personnes),
- Larnas « Si le plateau m'était conté » (30 personnes),
- Pont d'Arc « Visite château d'Ebbou » (38 personnes),
- Vagnas « Randonnée découverte » (50 personnes),
- Bidon : « Balade à l'écoute des chauves souris »
- Le Garn : « Compte rendu campagne de fouille de la Maladrerie des Templiers » (200 personnes).

Soit un total d'environ 360 personnes, la plupart résidant sur les communes du SGGA et plus de 10000 exemplaires de la plaquette diffusés.

Evaluations

Une vingtaine d'affiches a été réalisée par la chargée de Communication du SGGA sur les logiciels Photoshop et Illustrator (logiciel graphisme), pages des brochures de différents Offices de Tourisme et certains panneaux de signalétiques réalisés en interne grâce à ces logiciels.

2 - Information et communication (SGGA)

Objectifs

La volonté du SGGA d'informer et de sensibiliser à la préservation des espèces faunistiques et floristiques de la RNNGA, mais aussi au respect du site en général (déchets, bruit, feux, bivouacs) passe par l'organisation régulière d'animations grand public. Il s'agit notamment de diaporamas en soirées directement sur les bivouacs pour les campeurs d'une nuit, de randonnées à thèmes (préhistoire, plantes aromatiques, petit patrimoine), de la présence d'un stand du SGGA sur différentes fêtes thématiques ou marchés, d'animations locales et de conférences spécifiques.

Réalisations

Une centaine d'articles ont été publiés durant l'année relatant les différentes missions du Syndicat et les animations estivales dont certains articles ont fait la « une ».

Une cinquantaine d'articles ont été produits et mis en ligne sur le site internet du SGGA (blog).

Ces articles sont systématiquement communiqués aux communes, membres, partenaires, offices de tourisme et communautés de communes.

La chargée de Communication a participé à deux bourses d'échanges avec les professionnels du tourisme à Saint Remèze et Aubenas.



Plusieurs radios locales / régionales : France Bleue/RTL (Suivi reptile, garderie), participent régulièrement à la diffusion de l'information et de la préservation des espèces et des milieux de la RNNGA.

La sollicitation de médias nationaux (télévision) en 2012 a contribué à mieux faire connaître la richesse du territoire et les actions menées par le SGGA sur le territoire des Gorges de l'Ardèche: France 3 (La Maladrerie des Templiers), Arte, M6 (valorisation scientifique par Denis Doublet).

Evaluation

L'organisation de manifestations et la participation à d'autres animations sont autant de moyens de sensibiliser les visiteurs, en particulier les résidents des communes du SGGA, qui découvrent le syndicat, ses missions, les actions qu'il mène en faveur de la réserve naturelle et plus globalement, sur l'ensemble du territoire qu'il gère.

La presse, locale et régionale (Dauphiné Libéré, Tribune, Midi libre, Terre sauvage...) et les radios comme France Bleu côté Ardèche communiquent régulièrement sur les différentes manifestations organisées par le SGGA, en particulier sur la RNNGA.

Les offices de tourisme de Vallon Pont – d'Arc et de Saint Martin d'Ardèche ainsi que celui de Larnas laissent un espace spécifique pour l'information sur la Réserve et le SGGA dans leur brochure.

Les réseaux Réserves Naturelles de France, Grand Site de France ainsi que ceux de nos partenaires diffusent également très régulièrement les informations communiquées par le SGGA.

La refonte du site internet du SGGA qui sera finalisé début mars permettra d'améliorer encore la portée du message de préservation des Gorges de l'Ardèche.

3 - Publications du SGGA

Objectifs

Améliorer l'information et la communication auprès du public est un des objectifs du Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche. Plusieurs publications existent déjà sur les Gorges de l'Ardèche et sont largement diffusées : le livre « De la Dent de Rez au Gorges de l'Ardèche », le topo guide représentant les divers sentiers de randonnée, le livret sur la faune et la flore de l'Ardèche et les lieux appropriés dans les gorges pour pratiquer certains sports de nature, les plaquettes spécifiques aux oiseaux, aux poissons et à la flore de la Réserve, le guide du patrimoine des communes membres du Syndicat...

Réalisations

Les publications du SGGA sont diffusées soit par l'intermédiaire de dépositaires, soit en direct par le SGGA.

En 2012, la Société Botanique de l'Ardèche et le SGGA ont travaillé sur l'élaboration d'un nouvel ouvrage « la Flore des Gorges de l'Ardèche », dont la diffusion est prévue en septembre 2014.

Evaluation

Une trentaine de dépositaires (essentiellement en Ardèche) ont vendu en 2012 plus de 5 000€ de publications, principalement les OT de Vallon Pont d'Arc et St Martin d'Ardèche, le SGGA (bureaux administratifs et techniques de Saint Remèze).

L'ouvrage le plus vendu est le nouveau topo guide, puis l'ouvrage « De la dent de Rez au Gorges de l'Ardèche ».

4- Sentier de randonnées et table d'orientation

1/ Sentier de randonnées

Objectifs

Le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche a engagé en 2009 une action globale de refonte de son réseau de randonnée tenant compte des évolutions des Communautés de Communes environnantes. Afin d'éviter une superposition des sentiers, une réflexion a été engagée : il a été décidé que la SGGA conserverait la responsabilité des sentiers directement liés à la Réserve Naturelle et à la Dent de Rez soit 8 sentiers au total.

Réalisations

L'ensemble de la signalétique des sentiers a été changé, les 8 sentiers de randonnées sont maintenant inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnées Pédestres de l'Ardèche (PDIPR). De plus, un topo guide a été édité sous forme de carnets de voyage permettant d'informer au mieux les visiteurs sur la richesse du patrimoine des Gorges de l'Ardèche.

Au total, ce sont plus de **132 heures** qui ont été réalisées par les agents du SGGA.

Evaluation

De bons retours des professionnels du tourisme au niveau de l'entretien et du balisage de ces sentiers. Le balisage permet de mieux canaliser les visiteurs sur les sentiers afin d'éviter le piétinement sur certaines espèces.

2/ Table d'orientation (hors Réserve)



Objectifs

Dans le cadre des sentiers de randonnée, le SGGA a souhaité mettre en place une table d'orientation en demi-lune en lave émaillée sur la partie sommitale du massif de la Dent de Rez.

Réalisations

Après plusieurs réunions de concertations organisées par le SGGA avec les partenaires locaux (ONF, LPO, DDT...), la Communauté de Communes DRAGA, la mairie de Gras et le propriétaire, une table d'orientation a été installée au sommet de la Dent de Rez par les agents du SGGA. Ce sont près de **110**

heures de travail réalisées d'octobre à décembre 2012 : récupération des pierres (Gras), transports des matériaux, débroussaillage, construction du support et pose de la table d'orientation.

Evaluation

A 719 mètres d'altitude, cette table permet d'informer les visiteurs sur les caractéristiques naturelles et culturelles du panorama qui leur fait face, en complément des informations données dans le nouveau topo guide du SGGA.

La table d'orientation répond aux préconisations d'intégration paysagère souhaitée par le SGGA et ses partenaires.



F / Surveillance et Police

1 – Organisation de tournées régulières de surveillance (gardes RNNGA) et d'opérations inter services (ONCFS, ONEMA, ONF, Gendarmerie)

Objectifs

Le SGGA dispose en 2012 de 5 gardes commissionnés et assermentés par le Ministère de l'Environnement, qui peuvent constater les infractions à la réglementation fixée par le Décret n° 80-27 du 14 janvier 1980 portant création de la RNNGA, mais également les infractions à la législation faune-flore. Ils peuvent à ce titre verbaliser les contrevenants (procès-verbal ou timbre amende).

Tout au long de l'année des patrouilles de surveillance sont effectuées sur l'ensemble de la Réserve et ce dispositif est renforcé dès le printemps. En effet, en collaboration avec les agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), et de l'Office National des Forêts (ONF), des patrouilles mixtes en canoë et à pied sont réalisées plusieurs fois par semaine. Ces surveillances sont organisées la semaine et le week-end (y compris jours fériés) en soirées et très tôt le matin afin de lutter contre le bivouac sauvage et les feux éventuels.

Par ailleurs, un partenariat direct existe avec les gendarmeries de Vallon Pont d'Arc et Bourg-Saint-Andéol qui viennent renforcer ce dispositif en cas de besoin. En plus de leurs patrouilles spécifiques sur la rivière, les gendarmes effectuent aussi en soirée des tournées très régulières sur les deux bivouacs de Gaud et Gournier.



Réalisations

Pour l'année 2012, **28 infractions** ont été relevées et sanctionnées (détail ci-dessous) par les gardes du SGGA et pour certaines d'entre elles par les autres services (ONCFS et ONEMA).

Total heures Police -Astreinte (gardes sur bivouacs et base de réservation) : **938 heures**

Nombre d'opérations de police conduites par les agents SGGA: 100 (contre 76 en 2011, 73 en 2010), dont :

- . 8 avec l'ONEMA,
- . 6 avec l'ONCFS,
- . 12 avec la gendarmerie de St Martin d'Ardèche (lieu dit « Le Louby » aval gorges de l'Ardèche dans la RNNGA)*
- . 3 avec la gendarmerie de Vallon Pont d'Arc*
- . 6 avec la Police rurale de l'intercommunalité (Saint-Martin d'Ardèche, Aiguèze et Saint-Julien de Peyrolas)*

* *Maintien et renforcement du partenariat avec la gendarmerie de St Martin d'Ardèche, mais également avec la gendarmerie de Vallon Pont d'Arc et de la Police rurale*

Secteurs d'intervention :

- . 45 interventions sur la partie aval de la RNNGA (Sauze-Louby-camping des grottes de St Marcel d'Ardèche et rive droite)
- . 49 interventions sur l'ensemble de la RNNGA, principalement (Gaud-Gournier-Templiers)
- . 6 interventions sur Pont d'Arc et Dent de Rez (site N2000)

Nombre de Timbres Amendes : 14 dont 9 pour « Bivouac sauvage » (dont 2 ONCFS, ONEMA, Gendarmerie), 3 pour « Feu » et 2 pour « Stationnement véhicule à moteur » dans la RNNGA

Nombre de procédures simplifiées gendarmerie : 8 dont 5 pour « Bivouac sauvage », 3 pour « Stationnement véhicules »

Tableau Récapitulatif des infractions constatées (2012, 2011, 2010, 2009)

| Infractions sanctionnées (RNNGA) | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 |
|--|---|--|--|----------------------------------|
| Bivouac sauvage | 9 (TA)* dont : 2 ONCFS 2 ONEMA 5 Gendarmerie (procédure simplifiée) | 20 dont : - 9 ONCFS - 10 Gendarmerie (procédure simplifiée) | 15 dont : - 2 ONEMA - 3 ONCFS | 16 dont 1 ONEMA 1 ONCFS |
| Feu | 3 (TA)* | 6 | 2 | 3 |
| Circulation véhicule et Stationnement Véhicule | 2 (TA)* 3 Gendarmerie (procédure simplifiée) | 1 | 2 | / |
| Trouble RNN | / | 1 | / | / |
| Pêche sans permis | / | / | 2 | / |
| TOTAL | 14 (TA)* et 8 procédures simplifiées | 28 (TA)* | 21 (TA) | 19 (TA) |

* : timbre amende

Astreintes bivouacs week-ends gardes RNNGA : **35** (d'avril à septembre) avec :

- . 18 astreintes (janvier à avril)
- . 17 astreintes (de mai à août) avec présence à la Base de réservation (information-prévention interdiction de transport et de consommation d'alcool sur la rivière et sur les bivouacs).

Arrêté sur l'alcool : 1 opération de gendarmerie en juillet sur les deux bivouacs

Evaluation

Comme en 2011 et 2010, la nouvelle organisation des bivouacs a permis aux gardes de la RNNGA d'être plus présents sur la rivière et le sentier du fond des gorges de l'Ardèche, durant la période estivale. La poursuite des opérations de Police en interne (deux gardes obligatoires par sortie) et interservices (ONCFS, ONEMA, Gendarmerie) ainsi que l'intégration du garde rural de St Martin d'Ardèche dans des opérations de police-surveillance ont été positives sur des secteurs ciblés comme la partie aval des Gorges de l'Ardèche.

G / FONCTIONNEMENT

1 - Formation du personnel (SGGA)

Objectifs

Un des objectifs d'amélioration du fonctionnement de la RNNGA concerne le personnel. Il s'agit en effet de maintenir, d'améliorer et d'optimiser les compétences des agents de la réserve naturelle.



Réalisations

12 agents du SGGA ont bénéficié de formations sur les thèmes aussi variés que : la botanique, l'animation à destination des scolaires, l'ichnologie, le loup, la sécurité dans le travail, l'accueil, le management, l'organisation, le suivi des carrières, la communication sur internet, la plomberie et l'archéologie.

Dans le cadre de sa carrière, 1 agent a profité d'une formation de préparation à un concours professionnel dans la fonction publique territoriale.

Les saisonniers des bivouacs de Gaud et de Gournier ont également participé à 2 journées de formation avant le début de saison (dont une formation aux premiers secours).

Plusieurs agents se sont rendus à Trégastel au Congrès annuel organisé par Réserves Naturelles de France ainsi qu'à plusieurs colloques et séminaires.

Soulignons également les **273 H** passées par une partie des agents dans le travail de nos réseaux professionnels (Grands sites, Réserves Naturelles de France, CREPS, CDFME, CEN, LPO, CBNMC, GHRA, experts scientifiques ...) pour ne citer que les plus connus.

Au total, quelques **720 heures** ont été consacrées à la formation du personnel en 2012.

Evaluation

La formation demeure une priorité dans la politique du SGGA pour répondre aux objectifs d'une partie du décret de 2007 concernant le Droit Individuel à la formation.

Cette démarche souhaitée par le syndicat s'intègre parfaitement aux objectifs du Plan de Gestion.

2- Partenariat avec la Province de Khammouanne au Laos

Objectifs

En 2011 le gouverneur de la province de Khamouanne au Laos est venu dans les Gorges de l'Ardèche à l'occasion d'un voyage organisé par la Région Rhône-Alpes dans le cadre d'un projet de coopération décentralisée. En juin 2012, l'ONG Tétraktys (spécialisée en écotourisme) a organisé un voyage d'étude en Rhône Alpes pour une délégation technique de 5 personnes de la même Province de Khamouanne.



Réalisations

L'équipe du SGGA a pris en charge l'accueil et la formation de ces personnes pendant une dizaine de journées sur la thématique de la gestion de la fréquentation dans un espace naturel protégé : temps de formation en salle autour du plan de gestion de la Réserve et des questions de planification, séjour au bivouac, visite de grottes ouvertes au public. Ceci a donc représenté environ **50 heures** de travail pour les agents SGGA.

En juin 2012, la Directrice du SGGA a participé à titre d'expert à une mission de Tétraktys au Laos dans le cadre du projet de mise en place d'une stratégie de développement écotouristique dans la province.

Evaluation

Un partenariat infra-régional impliquant le SGGA pourrait naître de ces échanges autour du projet de création d'une association de gestion de la grotte de Konglor-Natane (rivière souterraine de 7 km ouverte depuis peu au tourisme).